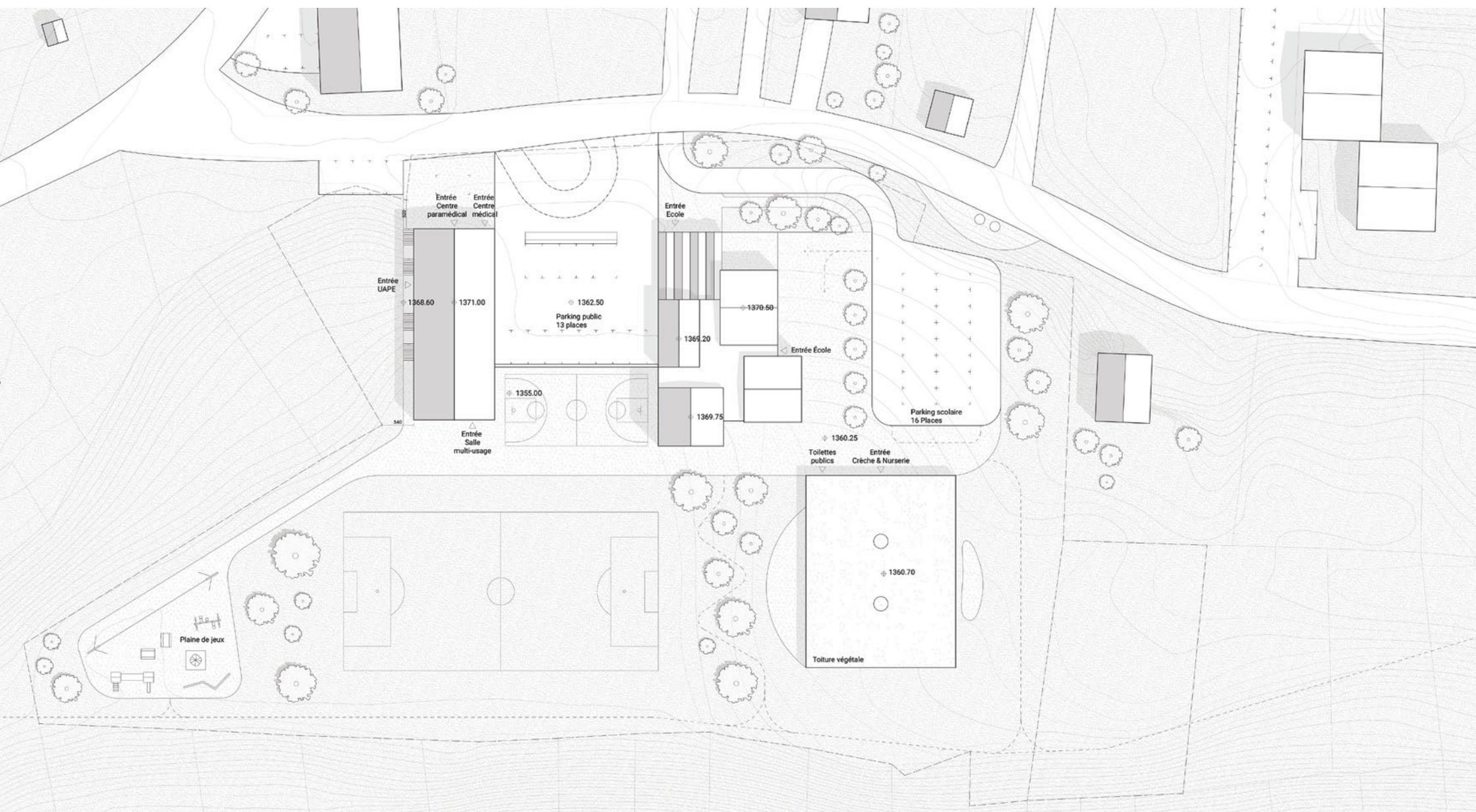


CONCOURS DE PROJETS

CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL ET D'UNE CRÈCHE / UAPE À ÉVOLÈNE

RAPPORT DU JURY – AVRIL 2022



CONCOURS DE PROJETS **CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL ET D'UNE CRÈCHE / UAPE À ÉVOLÈNE**

MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR

Le présent concours de projets est organisé par la commune d'Évolène, mandant et maître de l'ouvrage, en collaboration avec le Service Immobilier et Patrimoine (SIP) et le Service cantonal de la Jeunesse de l'État du Valais.

SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS

La commune d'Évolène se trouve face à deux challenges majeurs :

1) La pérennisation de la médecine de premier recours : le départ progressif à la retraite des médecins en place n'a à l'heure actuelle pas été suffisamment compensé par l'installation de nouveaux médecins. La création d'un cabinet de groupe avec l'intégration de prestations médicales et paramédicales permettrait d'attirer de nouveaux professionnels de la santé et de répondre aux besoins des habitants et des hôtes de la commune, voire du Val d'Hérens.

2) Le maintien de structures d'accueil adaptées pour les enfants : les locaux actuels de la nurserie et de la crèche, situés au centre du village, sont trop petits et ne répondent plus aux exigences en matière d'accueil de la petite enfance. Raison pour laquelle l'UAPE a d'ores et déjà été déplacée sur le site de l'école primaire.

Afin de maintenir et même d'améliorer la qualité de vie locale, la commune d'Évolène a donc décidé d'investir afin de répondre à ces deux besoins prioritaires pour sa population.

En parallèle, la commune souhaite compléter l'offre sur le site par la réalisation d'une salle multi-usage ainsi que des commodités accessibles aux familles et sportifs de passage (à proximité : place de jeux publique, itinéraires de trail et randonnée, piste de ski de fond). Finalement, des abris répondant aux normes de protection civile devront être intégrés au projet.

Les parcelles mises à disposition par la commune se situent à proximité immédiate du centre scolaire. La question des accès, du stationnement et des flux de circulation entre les différents utilisateurs du site (écoliers, parents, patients, personnel) ainsi que l'intégration dans le site sont donc au cœur du projet.

GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Le présent concours est un concours de projets d'architecture et d'ingénierie à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009 ainsi que d'un marché de service au sens de l'art. 8 alinéa 4, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la Loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

LANGUE

La langue officielle pour la procédure du concours, ainsi que pour la suite des opérations est le français exclusivement.

PRESCRIPTIONS OFFICIELLES

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- Accord sur les marchés publics (AMP) de l'organisation mondiale du commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse ;
- Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI) ;
- Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics (LcAIMP) ;
- Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP) ;
- Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux groupes formés obligatoirement d'un architecte (ou d'un groupement d'architectes) responsable du groupe et d'un ingénieur civil (ou d'un groupement d'ingénieurs civils).

Les partenaires du groupe doivent être établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994 et ne peuvent participer qu'à ce seul groupe, sous peine d'exclusion, de même que les bureaux à plusieurs succursales ne peuvent participer qu'à ce seul groupe. Aucun des membres du groupe ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA 142.

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027 606 74 00).

Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation.

Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte, respectivement un ingénieur civil, employé, peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du Jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, respectivement les ingénieurs civils, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de ces qualifications.

CRITÈRES DE JUGEMENT

Les projets seront examinés et appréciés en fonction des qualités qu'ils exprimeront dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- Économie générale du projet ;
- Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec le bâtiment existant ;
- Qualités fonctionnelles, structurales et spatiales du projet ;
- Expression architecturale, adéquation au thème.

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux questions anonymes ont été publiées sur SIMAP et sur le site de la commune d'Évolène le 19 novembre 2021.

COMPOSITION DU JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

Président

Philippe Venetz Architecte cantonal, Service Immobilier et Patrimoine (SIP)

Membres non-professionnels

Virginie Gaspoz Présidente de la commune d'Évolène
Cédric Fauchère Conseiller communal d'Évolène, en charge de la formation, des affaires sociales de la santé
Julie Girard Responsable des structures d'accueil de la commune d'Évolène (nursérie, crèche et UAPE)

Membres professionnels

Julia Zapata Architecte, Bonhôte Zapata, Genève
Alain Wolff Architecte, Alain Wolff Architectes, Lausanne
Roberto Peruzzi Ingénieur civil, Kurmann Cretton ingénieurs, Monthey

Suppléants non-professionnels

Eddy Favre Conseiller communal d'Évolène, en charge des constructions et de l'aménagement du territoire
Frédéric Boson Consultant de la commune d'Évolène (Axio Consulting)
Florian Chevrier Médecin, Évolène
Anne-Sarah Lavanchy Médecin, Évolène

Suppléant professionnel

Eddy Jollien Architecte, Service Immobilier et Patrimoine (SIP)

Experts

Laurent Grichting Architecte, monuments historiques, Service Immobilier et Patrimoine (SIP)
Anne Bühler Moulin Service cantonal de la Jeunesse, responsable structure d'accueil à la journée
Afrim Beqa Consultant de la commune d'Évolène (Axio Consulting)
Paul-Henri Moix Secrétaire général du Département des finances et de l'énergie (DFE)

EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA 142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. L'examen a été réalisé par le SIP. La commune d'Évolène a été consultée pour les points liés aux respects du périmètre et des prescriptions. Il a porté sur les sujets suivants :

Délai du rendu

41 équipes se sont inscrites au concours pluridisciplinaire, 30 projets ont été retournés dans les délais, 11 concurrents inscrits n'ont pas rendu de projet. Toutes les maquettes ont été remises, sur place, dans les délais.

Respect du périmètre

Le projet N°02 ne respecte pas le périmètre mis à disposition puisqu'il utilise la parcelle 950 (privée) pour y aménager l'espace extérieur de la crèche. Construction en limite de propriété.

Le projet N°03 n'a pas pris en compte l'ensemble du périmètre mis à disposition.

Le projet N°19 construit en limite de la parcelle 1047.

Le projet N°20 a mal reporté le périmètre mis à disposition au nord de la parcelle 951.

Respect des prescriptions

De l'analyse relative aux prescriptions de distances de protection incendie ressortent les remarques suivantes :
les projets N°04, 11, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 24, 26 et 27 devront être adaptés en phase de développement de l'étude (mesures constructives ou compensatoires).

Programme des locaux

Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chaque projet contenu dans le rapport technique.

Valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de planchers et toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets.

Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

JUGEMENT ET ANALYSE DES PROJETS

Le jury s'est réuni les mercredi 23 et jeudi 24 mars 2022.

Réflexion sur l'ensemble des projets

Le jury a relevé la complexité topographique du site et de la difficulté à proposer une construction cohérente avec les bâtiments et accès existants. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des concurrents. Il relève que les 30 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution du problème proposé.

Analyse de détail des projets

Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions, le jury, conformément à l'article 19.1 alinéa b) de la norme SIA 142, décide d'exclure de la répartition des prix le projet suivant :

- N°02 QUINCONCE

Ce projet participe au jugement mais ne pourra pas faire l'objet d'une mention.

1^{er} tour d'élimination

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentent des difficultés de conception générale dans leur relation au site, aux infrastructures et accès existants mais aussi dans leur organisation structurelle. Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés. Les projets suivants sont éliminés :

- N°01 INALPE
- N°02 QUINCONCE
- N°03 IN PECTORE
- N°04 1, 2, 3, SOLEILS
- N°10 A PÂ DÈ PÒÒRTA CHÈN LÙNDÀ
- N°11 BOSSATÈT
- N°12 EN TCHYÈ NO, ÉITHE ÈN TCHYÈ VO!
- N°13 TWINS
- N°14 VEISIVI
- N°16 TROIS FONT LA PAIRE
- N°20 PELUCHES ET EMPAILLÉS
- N°26 INTRENÒ
- N°27 LE PETIT PRINCE
- N°30 OEKOUMÈNE

2^e tour d'élimination

Pour le deuxième tour, le jury et les futurs exploitants ont analysé les projets encore en lice avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité en portant une attention particulière aux réflexions du Maître de l'ouvrage et de l'ingénieur civil. Il a étudié en particulier le rapport des constructions proposées avec le site bâti et naturel ainsi qu'aux bâtiments existants. L'organisation et la qualité des espaces intérieurs ainsi que le fonctionnement général du projet. Les différents aspects thématiques abordés sont débattus par le jury, ainsi que les contraintes liées à l'exploitation future des locaux. Les projets suivants sont éliminés :

- N°06 DOCTEUR MABOUL
- N°07 TREU GRÀNZE
- N°08 L'ÉTABLE AU VILLAGE
- N°09 PLANÈTE TRYO
- N°17 DÓ FRÂRE
- N°18 PLEINE LUNE
- N°19 ZAU DERRI
- N°21 AGORA
- N°22 ...COMME À LA MAISON...
- N°23 ZU HAUSE
- N°24 2BE3
- N°29 BILLY ET LES MINUSCULES

Repêchage

Arrivé au terme des deux premiers tours d'élimination, le jury a procédé à un tour de contrôle. Il décide d'abaisser le projet suivant :

- N°17 DÓ FRÂRE, abaissé du 2^e tour, éliminé au 1^{er} tour

Il décide de relever le projet suivant :

- N°08 L'ÉTABLE AU VILLAGE, repêché du 1^{er} tour, éliminé au 2^e tour

CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

Le jury dispose d'une somme de fr. 86'000.- ht pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 5 projets restant et de leur attribuer les montants suivants :

1^{er} rang / 1^{er} prix

Projet N°28 LE BORGNE ET LA SAGE CHF 25'000.- HT

2^e rang / 2^e prix

Projet N°25 I+I=III CHF 20'000.- HT

3^e rang / 3^e prix

Projet N°15 MÈYE CHF 17'000.- HT

4^e rang / 4^e prix

Projet N°08 L'ÉTABLE AU VILLAGE CHF 14'000.- HT

5^e rang / 5^e prix

Projet N°05 KAN CHARÏK GRÔ CHF 10'000.- HT

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence les difficultés des choix à effectuer en termes d'implantation, de structure et de relations aux aménagements extérieurs de manière à proposer une mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

À l'unanimité, le jury propose au Maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N°28 «Le Borgne et La Sage» la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Ce projet, par son implantation, sa structure et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le Maître de l'ouvrage.

Le mandat attribué aux lauréats correspond au minimum au 60,5% du total selon l'article 7.7 du règlement SIA 102 (édition 2014). Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

EXPOSITION

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu le **mercredi 4 mai 2022 à 17h30** au Bâtiment B, rue de la Piscine 10 à Sion.

Les projets y seront exposés jusqu'au samedi 14 mai 2022, week-end compris, entrée libre de 8h00 à 17h00.

Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, A l'UNANIMITÉ
décide d'attribuer le PREMIER RANG, PREMIER PRIX au projet :
n° 28, devise "LE BORGNE ET LA SAGE"
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa réalisation.

Sion, le 24 mars 2022

Philippe Venetz

Virginie Gaspoz

Cédric Fauchère

Julie Girard

Julia Zapata

Alain Wolff

Roberto Peruzzi

Eddy Favre

Frédéric Boson

Florian Chevrier

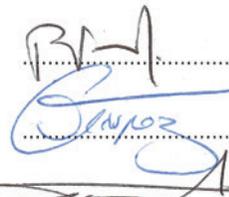
Anne-Sarah Lavanchy

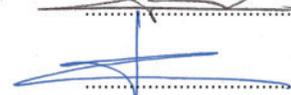
Eddy Jollien

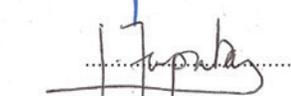
Laurent Grichting

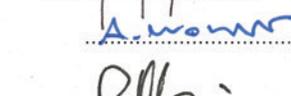
Anne Bühler Moulin

Paul-Henri Moix





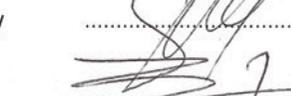












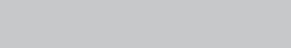






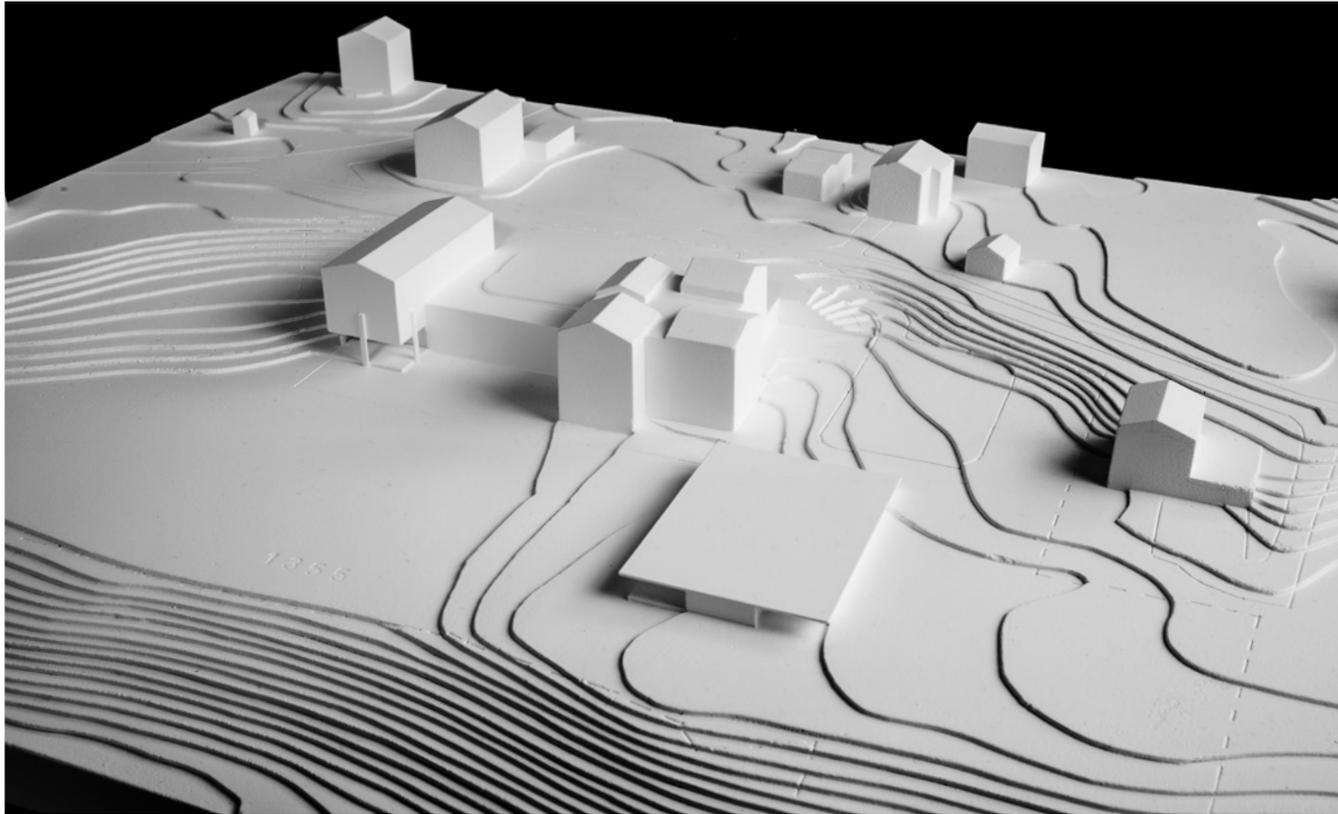








PROJETS PRIMÉS



N°28 LE BORGNE ET LA SAGE

1^{ER} RANG / 1^{ER} PRIX

MADELEINE ARCHITECTES SARL, VEVEY

Collaborateurs :

Antoine Béguin, Maxence Derlet, Ines Michelin

12

INGPHI SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Philippe Menétrey, Claude Broquet, Jonathan Krebs, Bernard Adam, Lionel Moreillon,
Thibault Clément, Ninh Tran

Le programme est réparti dans deux bâtiments distincts, le premier, vertical et étroit, s'implante au nord du site, contre le mur de la salle polyvalente, perpendiculairement à la pente. Il redéfinit l'esplanade du parking et complète le complexe scolaire en lui donnant une façade nord orientée vers l'accès principal et le centre du village. Ce bâtiment accueille le centre médical dans ses 2 niveaux supérieurs, accessible directement depuis le parking qui lui est dédié. La salle multi-usages, prolongée par un préau couvert, occupe le rez inférieur, dans le prolongement de la salle polyvalente existante, avec l'UAPE en galerie. Ce dispositif offre une excellente flexibilité d'usage entre ces deux salles très utilisées par les collectivités locales, avec une nouvelle entrée de plain-pied à ce niveau. La distribution verticale à l'arrière donne accès à tous les éléments du programme directement depuis l'esplanade, mais un second escalier dédié au centre médical pourrait être envisagé afin de supprimer les éventuels conflits d'usages.

Un second bâtiment horizontal d'un niveau prend place, dans la partie plate du terrain au sud-ouest de l'école. Il accueille la crèche. Sa silhouette basse et sa toiture végétalisée lui permettent de se fondre dans le site et d'offrir un accès et des prolongements extérieurs de plain-pied, ainsi que de bonnes conditions de lumière pour l'ensemble de ce programme.

Une «place» et le parking scolaire s'implantent à mi-pente, entre l'école et la crèche qu'ils desservent directement. Hors de l'emprise des bâtiments, le terrain n'est pratiquement pas touché, aucun mur de soutènement et peu de mouvements de terre sont nécessaires. L'aménagement et la taille de la place et du parking devront toutefois être précisés.

Par sa volumétrie, son rapport à la pente et sa matérialité, le nouveau bâtiment vertical reprend et poursuit la recherche d'analogie avec les maisons d'habitations d'Évolène amorcée par les architectes qui ont construit l'école, l'inscrivant ainsi dans la continuité du bâtiment qu'il complète, mais aussi de l'histoire et de la culture de la vallée. À l'inverse, le bâtiment de la crèche s'apparente plutôt à une construction utilitaire semblant, au premier abord, répondre simplement à son usage. Une lecture plus attentive des images révèle toutefois une volonté de recherche d'éléments narratifs basés sur la construction et les assemblages, à poursuivre dans le développement de l'expression du projet. Quoiqu'il en soit, les auteurs évitent le piège de la référence littérale à l'architecture vernaculaire et la reprise directe d'élément pittoresque dépourvus de substance.

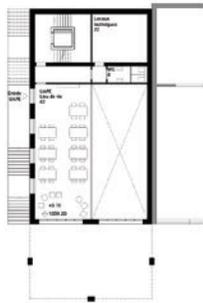
La dissociation des programmes et l'implantation intelligente des 2 constructions, dont les formes sont adaptées à leurs fonctions et à la topographie, permettent de restructurer le site avec une grande économie de moyens. Ces éléments fondamentaux posés, chaque partie (centre médical, UAPE-salle multi-usages, crèche, place, parking) pourra être développée spécifiquement avec les utilisateurs pour répondre au mieux aux besoins.

Analyse structurelle

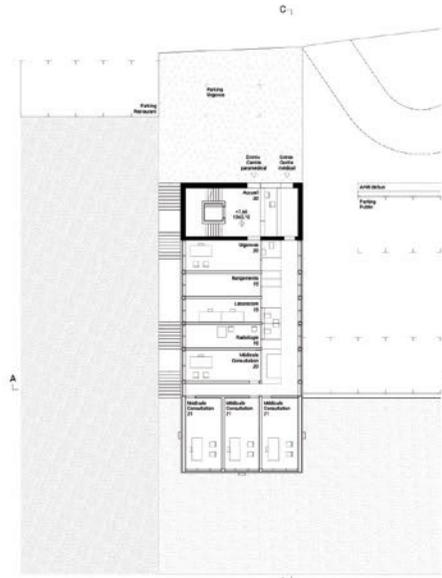
La structure porteuse du nouveau bâtiment, qui comporte 5 niveaux, est adossé à la salle de gym existante. Il prévoit des structures porteuses en béton armé sur les 3 niveaux inférieurs alors que les deux niveaux supérieurs sont en bois. La structure porteuse ne pose pas de problème particulier pour assurer la descente des charges gravitaires mais la pertinence des trois piliers situés devant l'entrée est remise en question. Si les deux piliers latéraux peuvent être compris, la nécessité du pilier situé devant l'entrée mérite une meilleure analyse. La disposition dissymétrique en plan des structures verticales n'est pas favorable du point de vue dynamique.

Le noyau très rigide de la cage d'escalier est très excentré par rapport au centre de gravité du bâtiment et le cadre sismique prévu n'est pas suffisamment rigide pour contenir les effets de torsion importants en cas de séisme. Cette configuration provoque des effets de martèlement et des dommages importants entre les deux bâtiments le long du joint prévu entre la salle de gym existante et le nouveau bâtiment. Compte tenu de la vulnérabilité sismique de la salle de gym existante, il est recommandé de lier le nouveau bâtiment à la salle de gym afin de supprimer le risque de martèlement et profiter du nouveau bâtiment pour rétablir une sécurité parasismique complète de la salle de gym. Une rigidité transversale supplémentaire doit alors être apportée au nouveau bâtiment pour ramener le centre de rigidité sur le centre de gravité de l'ensemble des deux bâtiments liés.

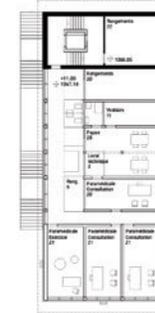
La structure porteuse du bâtiment de la petite enfance, qui comporte un seul niveau, prend appui sur un radier général et des fondations en béton armé. La structure porteuse en bois, organisée selon une trame très rationnelle et efficace assure au projet une grande économicité et des faibles portées pour la descente des charges de gravité. Le dispositif de sécurité parasismique, assuré par des parois et des croix de St-André est bien disposé en plan et permet de satisfaire aisément les exigences de sécurité parasismique.



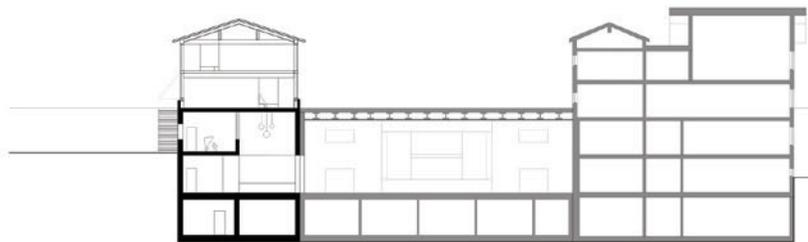
Plan N°1
1:200



Plan N°2 Rue
1:200

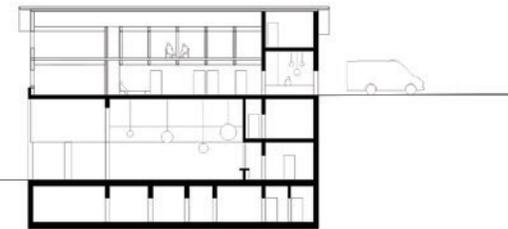


Plan N°3
1:200



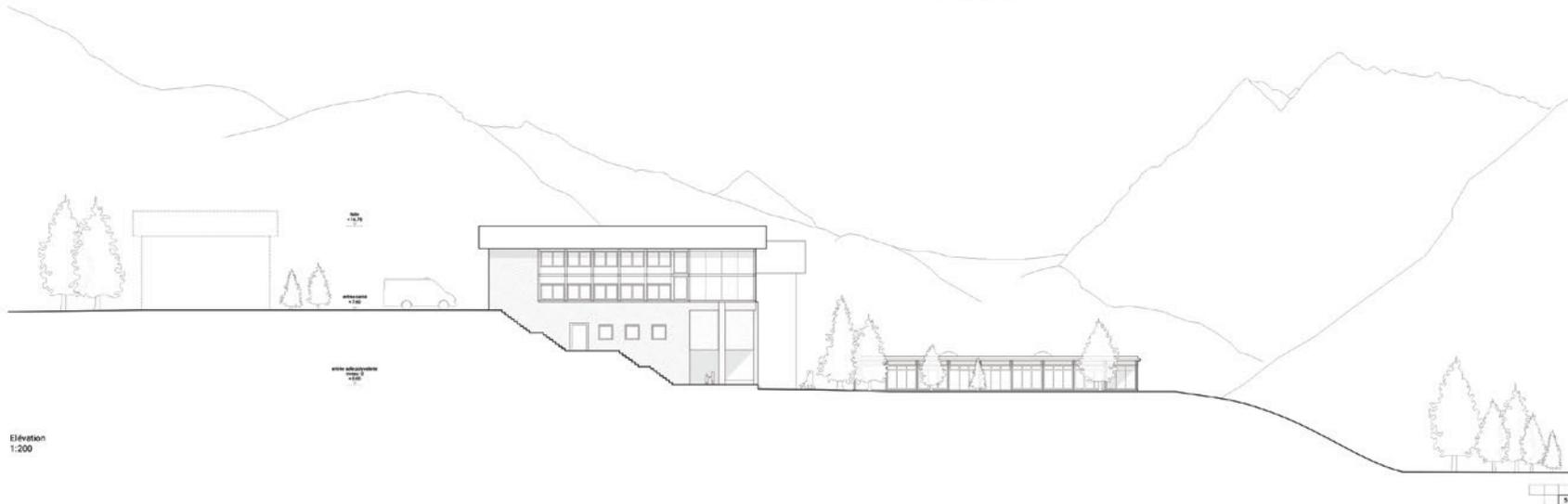
Coupe AA
1:200

Plafond
+ 2.70
Sol
+ 0.00
Niveau de référence
+ 0.00

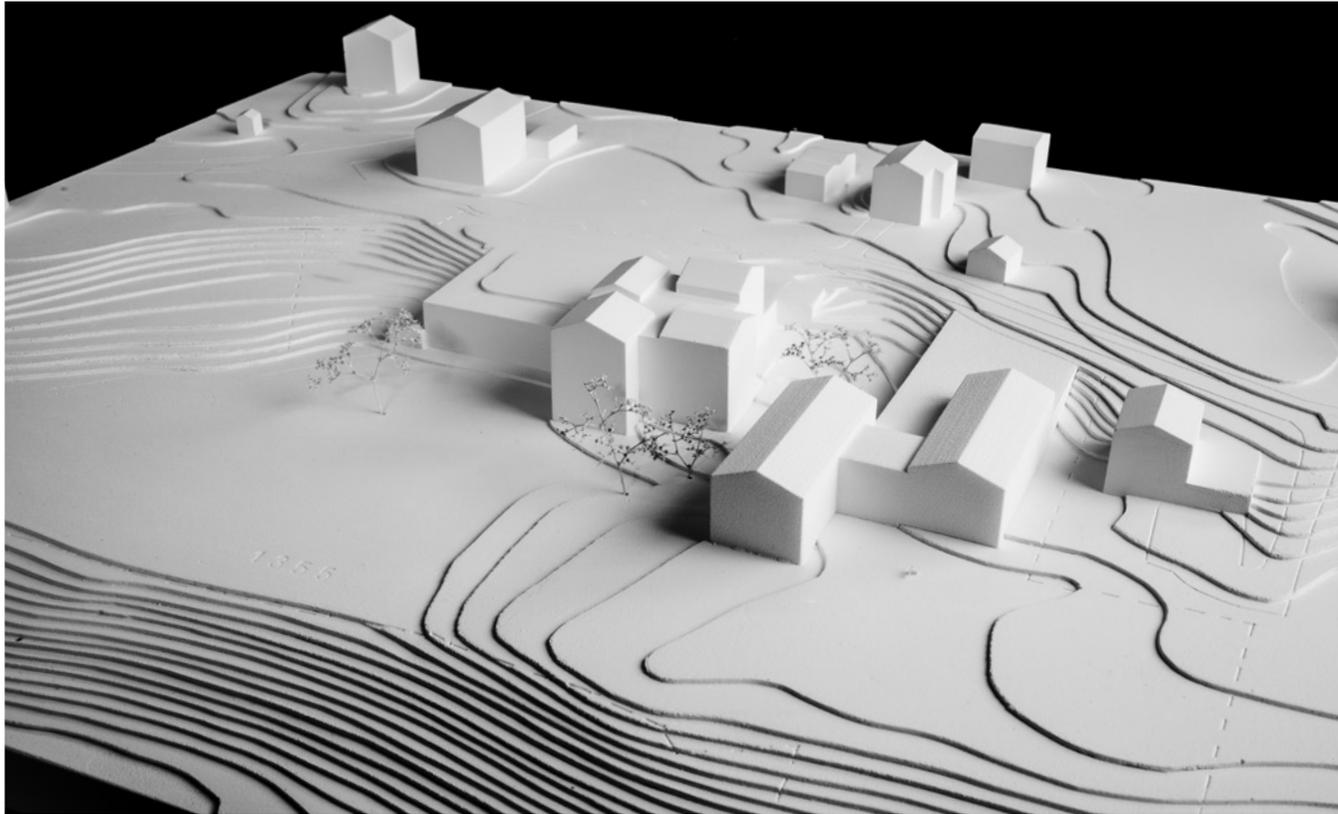


Coupe CC
1:200





N°28 LE BORGNE ET LA SAGE



N°25 **I+I=III**
2^E RANG / 2^E PRIX

OFFICE OBLIQUE SARL, ZÜRICH

Collaborateurs :

Konrad Scheffer, Sarah Haubner

18

PIRMIN JUNG SCHWEIZ AG, FRAUENFELD

Collaborateurs :

Andreas Zweifel, Olivier Bopp

Le projet s'implante au sud de l'école existante et se décompose en deux volumes parallèles allongés décalés l'un par rapport à l'autre et prenant appui sur un socle les reliant au chemin de desserte à l'est.

Le centre médical occupe les 2 ailes du rez supérieur, connectées par un volume intermédiaire d'entrée accessibles via la dalle du parking. Au rez inférieur, les lieux de vie de la crèche et de l'UAPE sont distribués par un hall central généreux qui s'ouvre de plain-pied sur le jardin au sud-ouest ; la salle multi-usages prend place dans le socle, en vis-à-vis de l'école existante, créant, avec le pignon de l'aile la plus avancée, une cour bien définie. Si ce dispositif fonctionne bien, l'accès au centre médical via la dalle de parking n'est cependant pas très heureux et celui à la cour inférieure par la rampe existante pose des problèmes, soit de proximité, soit de conflits d'usages, selon la position des places de dépose-minute pour la crèche qui n'est pas précisée.

La création d'une nouvelle esplanade-parking, similaire à celle existante, nécessite des mouvements de terrain et des ouvrages de contention relativement conséquents, sans pour autant permettre de régler de manière satisfaisante les accès aux différentes parties du programme.

Le dessin des façades et les images dénotent une sensibilité et une attention aux détails séduisantes de prime abord. Cependant, la décomposition du volume en 2 éléments bas et allongés, avec les développés de façades et de toitures qui en résultent, les détails délicats (raccords avec l'élément de liaison), la salle multi-usages dépassant de l'emprise du bâtiment dans le socle et l'esplanade-parking sont autant d'éléments étrangers à l'économie de moyens qui caractérise les constructions alpines traditionnelles, même si le volume global du projet reste modeste.

Analyse structurelle

Le bâtiment est formé de deux volumes au rez supérieur qui se réunissent au niveau du rez inférieur. Le système porteur du bâtiment, qui comporte trois niveaux, est formé de murs et dalles en béton armé dans les deux niveaux inférieurs, soit au

sous-sol et au rez. Seul le dernier niveau est réalisé en bois. La disposition en plan et la continuité en élévation du système porteur vertical sont adéquates et assurent au bâtiment une bonne descente des charges de gravité et un comportement sismique optimal.



Plan de Situation 1/500



20



Le bâtiment est situé sur la partie sud de la parcelle. Cela permet de séparer les flux de circulation et de fluidifier l'accès. L'ensemble du programme est regroupé dans un corps de bâtiment. La compacité du projet est avantageuse du point de vue énergétique et réduit la consommation d'espace. Le corps de bâtiment de deux étages est divisé en deux maisons reliées, dont la typologie, l'échelle et l'orientation par rapport à la pente s'inspirent des constructions locales habituelles et s'intègrent ainsi parfaitement dans l'environnement. De plus, la topographie existante est à peine modifiée. Les deux maisons sont disposées en quinconce de manière à créer 3 espaces extérieurs spécifiques :

I. LA TERRASSE

L'accès au centre médical se fait par la terrasse au niveau de la rue. Les deux secteurs, médical et paramédical, apparaissent comme des lieux indépendants. Les entrées se trouvent dans le bâtiment transparent; véritable trait de liaison des deux maisons.



II. LA COUR

À l'étage inférieur, en face du bâtiment scolaire, une cour verdoyante est créée. L'accès à l'accueil de la petite enfance et l'entrée inférieure de l'école s'y font face. La salle multi-usage est également accessible depuis cet endroit. La place est agréablement dimensionnée et clairement définie, tout en laissant de l'espace au bâtiment scolaire.



III. LE JARDIN

Orienté vers le sud et à l'opposé de l'école, se trouve l'aire de jeux extérieure pour la crèche et la nurserie. Ce jardin est encadré par le volume du bâtiment et s'ouvre sur le paysage.



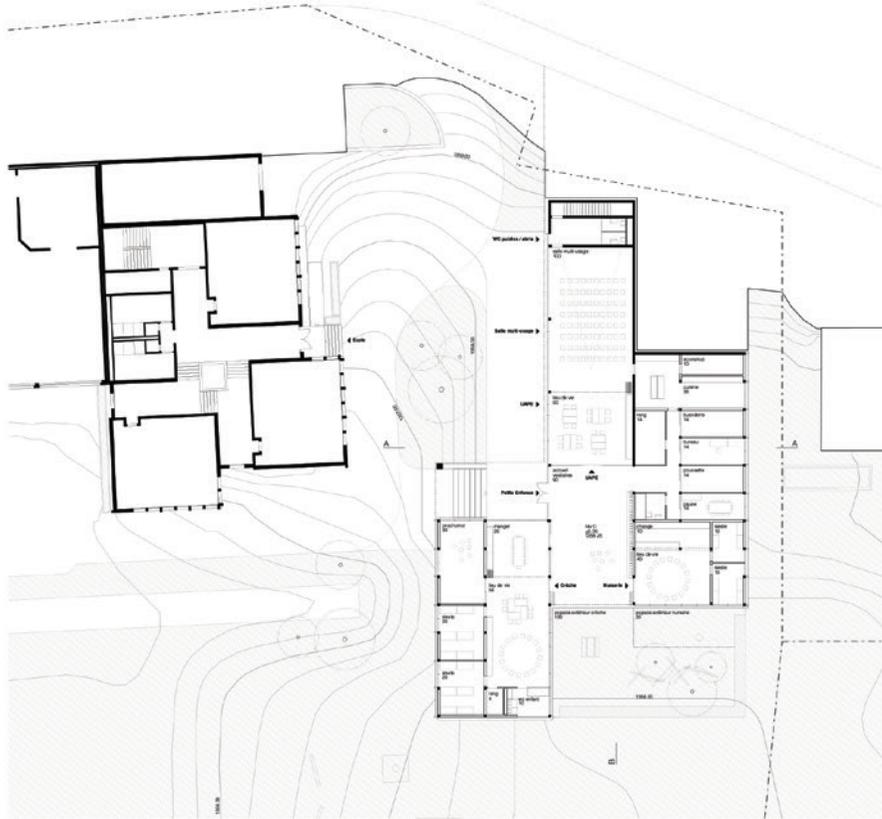
En plus des trois nouveaux espaces extérieurs, un autre espace est proposé; un espace hybride, entre intérieur et extérieur. La salle d'accueil est le cœur de la structure pour la petite enfance qui donne accès à tous les groupes. La façade vitrée donnant sur le jardin s'ouvre entièrement, abolissant ainsi les frontières vers l'extérieur. Cet espace offre une aire de jeux ombragée les jours d'été, un abri protégé en cas de pluie et une alternative agréable au jardin les jours d'hiver.

L'expression architecturale du bâtiment reflète la logique constructive. Ainsi, les murs porteurs en bois alternent avec des surfaces transparentes vitrées. Le règlement des constructions concernant la reprise des matériaux traditionnels bois et pierre n'est pas

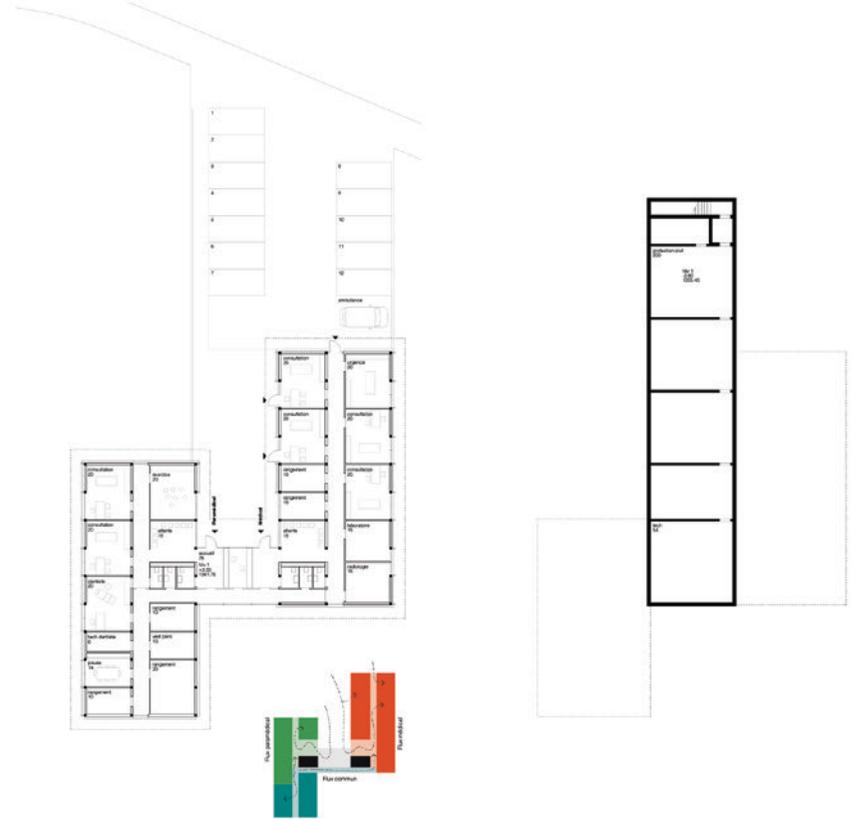
appliqué de manière décorative, mais de manière à interagir avec les espaces extérieurs. Enfin les façades qui entourent le jardin sont crépies et encadrent cet espace.

Planche explicative, situation





Plan-soliveau 1/200

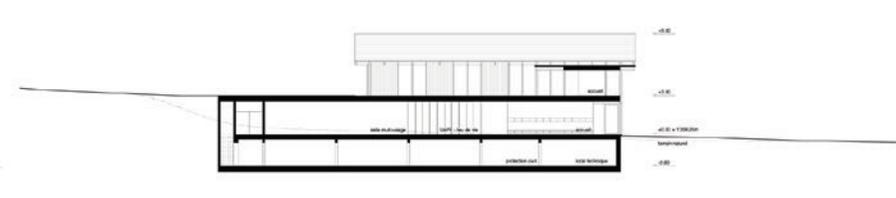


Plan-soliveau 1/200

Section 1/200



Coupe A-A 1/200



Coupe B-B 1/200

Plans, coupes



CONCEPT STRUCTUREL

Le bâtiment est composé de deux volumes en bois reliés par un socle en béton coulé sur place. La construction en bois est prévue en construction modulaire moderne avec un degré de préfabrication élevé. Les murs extérieurs et intérieurs ainsi que le toit incliné sont construits en ossature avec une isolation thermique intégrée. Les planchers, d'une portée maximale d'environ 5,8 m, peuvent être réalisés sous forme de planchers plats minces en bois lamellé-collé.

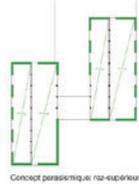
Les éléments porteurs primaires de la construction du toit et des planchers sont posés ponctuellement sur des piliers individuels, ce qui permet une flexibilité maximale à l'intérieur du bâtiment.

Le contreventement du bâtiment se fait en combinaison avec la construction massive et les éléments plein de la paroi extérieure.

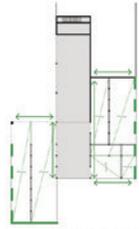
Les constructions choisies sont adaptées à la conception du plan et répondent au mieux aux exigences en matière d'écologie, de protection du bruit, de protection contre l'incendie et de déroulement des travaux.

Le concept porteur suit systématiquement l'approche de la séparation des systèmes. Les installations techniques du bâtiment sont adaptées à la construction en bois, les charges sont supportées directement et de manière continue. Le concept proposé répond à toutes les exigences de flexibilité, de durabilité et économique grâce à une interaction harmonieuse entre l'architecture, la technique du bâtiment et l'interface de la construction massive.

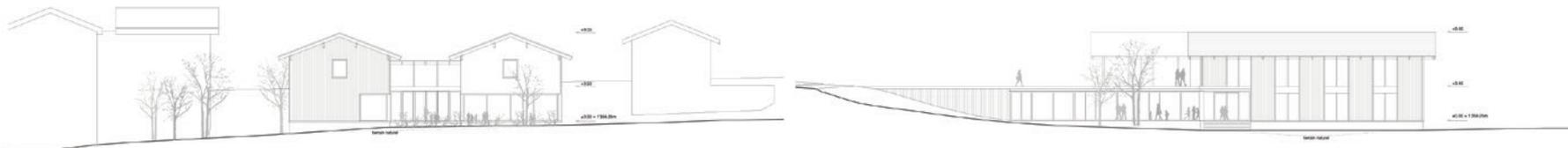
Le projet de construction peut être réalisé par des entreprises régionales de construction bois et les interfaces avec d'autres corps de métier sont réduites au minimum. Les éléments de parois et de plancher sont préfabriqués dans la halle de construction du charpentier, à l'abri des intempéries et dans des conditions de travail optimales. De plus les éléments sont montés en quelques jours et de manière étanche à la pluie. Le degré de préfabrication élevé permet de garantir une qualité irréprochable tout en assurant un déroulement des travaux aussi rapide que possible.



Concept parasismique: rez-supérieur



Concept parasismique: rez-inférieur

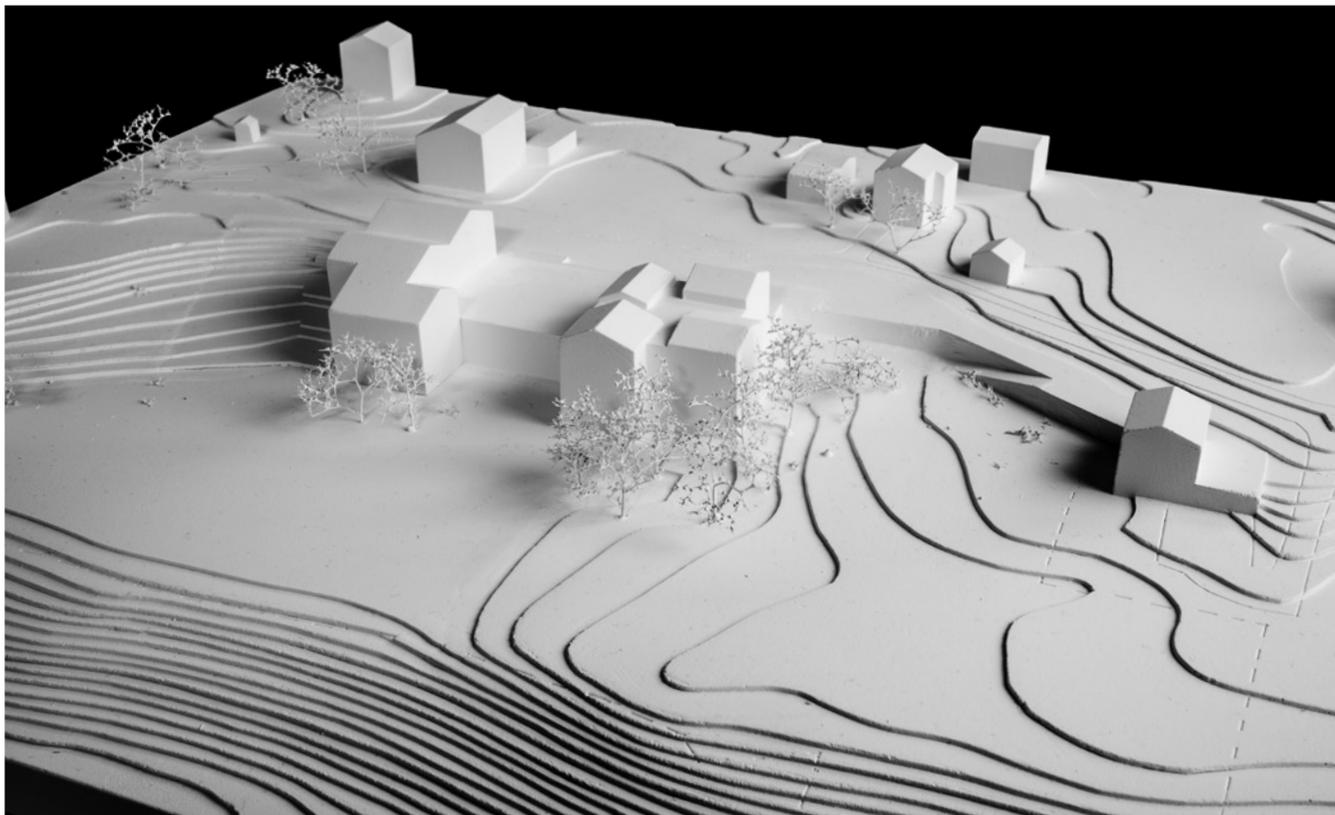


Elevation sud-ouest 1:200

Elevation nord-ouest 1:200

Elévations





N°15 MÈYE
3^E RANG / 3^E PRIX

DVARCHITECTES & ASSOCIÉS SA, SION

Collaborateurs :

Anne-Line Darbellay-Duss, Glenn Cotter, Clémence Fauchère,
Stefan Hare, Julien Praz, Alan Zen Ruffinen, Anne Serra Montaña,
Lucas Balet, Valentin Schmidhausler

DE SAXO INGÉNIEURS SA, SION

Collaborateur :

Joseph Dussex

D'une volumétrie dont l'impact est similaire à celui de l'école, implanté parallèlement à celle-ci, le nouveau bâtiment s'insère perpendiculairement à la pente, contre la salle de sport, faisant de la surface du parking existant un nouvel espace de référence central pour les deux édifices.

Le parking existant est en effet reporté en amont le long de la rue des Condémines et une desserte est créée pour les bus entre les voitures et l'esplanade. Logiquement, les entrées dans les deux bâtiments se font depuis ce nouvel espace de rencontre extérieur.

Cette proposition est de prime abord jugée très séduisante par sa compacité, sa clarté et sa simplicité. Néanmoins, elle pose plusieurs problèmes difficiles à résoudre : Le parking ne s'avère pas facile d'usage et la voie réservée au bus est peu praticable.

Si l'entrée unique pour le centre médical, la crèche et l'UAPE dénote un souci de rationalité apprécié, la présence d'un seul escalier pour les trois programmes crée par contre des conflits d'usage.

La situation de la crèche, aux étages inférieurs, et son agencement crée des difficultés de fonctionnement et des disparités de qualité au niveau de l'orientation de ses espaces. Les accès vers les places de jeu extérieurs depuis celle-ci sont peu pratiques et n'exploitent valablement ni les potentialités du site ni celles créées par le projet. En effet, la surface de jeu accolée au bâtiment sera peu ensoleillée et l'esplanade situé en contrebas peu pratique d'accès.

Il est noté enfin que la disposition de l'UAPE, de la salle multi-usages et de la cuisine, rassemblées au rez inférieur à proximité de la salle de sport, bien que pouvant présenter un intérêt, ne fonctionne pas correctement et crée aussi des conflits d'usage, notamment avec la cuisine.

L'expression générale et la matérialité du bâtiment ont été appréciés. Néanmoins, la silhouette du bâtiment, dont la toiture est composée de trois volumes aux faîtes parallèles à la vallée, est en contradiction avec la logique d'implantation du bâtiment et de son plan. Elle est aussi étrangère à la logique volumétrique de la plupart des bâtiments du village, qui sont perpendiculaires au lit de la vallée. Le jury déplore que cet artifice formel n'apporte pas de plus-value majeure à la spatialité du projet, notamment dans son étage supérieur, occupé par le centre médical.

Analyse structurelle

Le bâtiment comporte cinq niveaux avec un système constructif partiel en béton armé sur trois niveaux, pour les volumes situées contre terre et le reste en bois. Ce bâtiment est construit en contiguïté avec la salle de gym existante et le projet prévoit de réaliser un joint entre ces deux bâtiments. La structure porteuse verticale est bien disposée en plan et continue en élévation. Elle assure un concept structurel simple et rationnel tant pour la reprise des charges gravitaires que sismiques.

Toutefois, compte tenu de la vulnérabilité sismique de la salle de gym existante, la réalisation d'un joint sismique n'est pas pertinente. En effet, la grande résistance et la rigidité offerte par le nouveau bâtiment, relié à la salle de gym, auraient permis de supprimer le risque de martèlement et profiter du nouveau bâtiment pour rétablir une sécurité parasismique complète de la salle de gym.

Mèye



situation 1:500



Concours de projet pour la construction d'un centre médical et d'une crèche / UAPE à Evolène

concept d'implantation

Cette vieux village et pittoresque, féerie et la salle de gymnastique d'Evolène s'accrochent à la rue des Condénières. Le complexe génère une plateforme, aujourd'hui utilisée comme parking à niveau de la route et une magnifique surface de jeux en courbes, protégée et en relation avec le stationnement au-delà de l'avenue. Le bâtiment proposé s'insère à la suite de sports, il fait face à féerie. La toiture de la salle de gymnastique devient un espace médian.

La place des Condénières est une esplanade d'entrée. Elle donne accès aux différents programmes de nouveau site multi-fonctionnel. Elle mêle les programmes sportifs, scolaire, de santé, l'accueil de la petite enfance, ou travers d'une place publique structurée et conçue sur le paysage.

esplanade d'entrée et accès

Cette nouvelle centralité permet une efficacité des accès, une économie des surfaces bâties et une interaction entre les programmes publics. Chaque fonction peut être utilisée de manière indépendante.

Le parking volume est accessible depuis la rue des Condénières, les abris vélos et dépôt des bus scolaires sont organisés au Nord de la place qui devient piétonne. Les entrées peuvent désormais accéder le bus sur un espace sécurisé. Centre de la place santé d'accès de plain-pied sur la place, adjacente à celle de la petite enfance. En liaison sur le paysage, la place est un lieu de rencontre.

organisation

Le nouveau bâtiment accueille la réception du centre de santé au rez de chaussée de plain-pied avec la place. Il est divisé en 2 niveaux : le rez de chaussée pour le médical et l'étage pour le paramédical.

La petite enfance et santé sont aux étages inférieurs. Ils profitent de relations directes avec des espaces extérieurs à l'état ou de la place de jeux existante. La salle multi-usage communique avec l'esplanade sportive et la salle de gymnastique. Elle est adjacente à l'étage et aux entrées. Les aires anthropométriques sont réunies en sous-sol. Accès commun est réorganisé et reste autonome. La volumétrie séquentielle en langage bois et les trajectures en pente expriment une architecture de montagne contemporaine s'intégrant au contexte environnant.

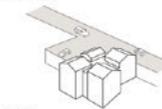
typologie

Une colonne de distribution verticale relie l'esplanade d'entrée, le programme médical et le paramédical. Elle lie le programme de la petite enfance, de l'étage et de la salle multi-fonctionnelle vers le bas. Elle les met en relation avec la salle de gymnastique adjacente et l'esplanade sportive au Sud.

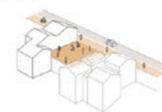
Par l'activation de cette colonne de distribution, le choix d'une typologie à usage central permet une grande flexibilité de répartition programmatique. Certaines zones peuvent être prioritaires, d'autres rendues accessibles sur le même étage. Elle permet de séparer le Plus.

Le travail d'un bâtiment compact cherchant une relation directe avec le territoire existant permet une efficacité et une grande fonctionnalité. Elle limite l'incidence d'un complexe important dans le paysage finalisé, et puise d'une économie de terrain.

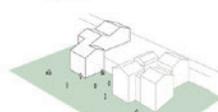
implantation



site existant



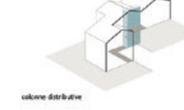
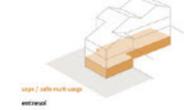
implantation



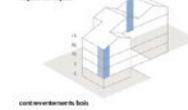
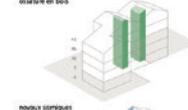
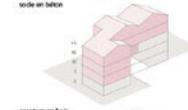
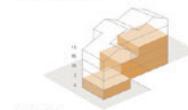
esplanade sportive

esplanade d'entrée

organisation

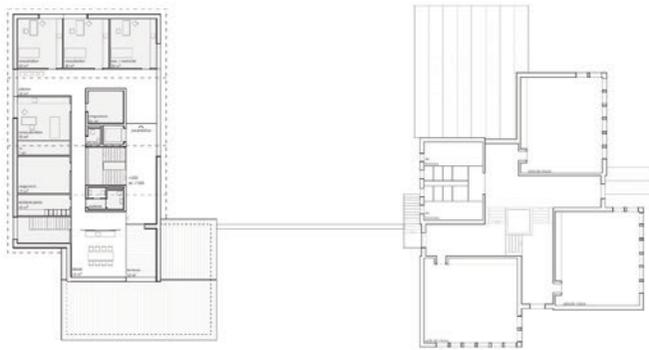


système constructif

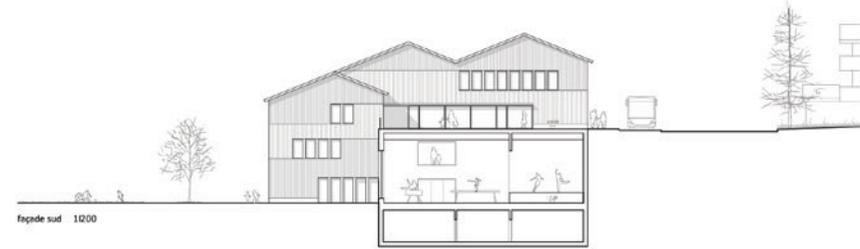


colonne distributive

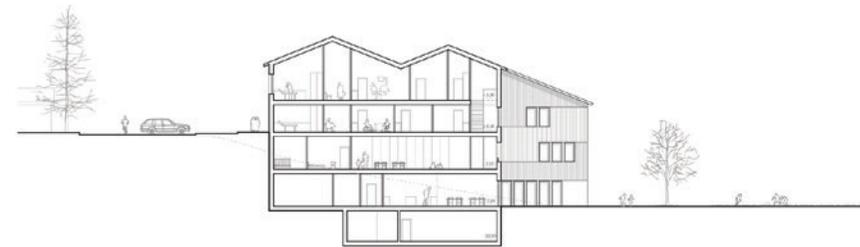
noyau



étage -1 1:200



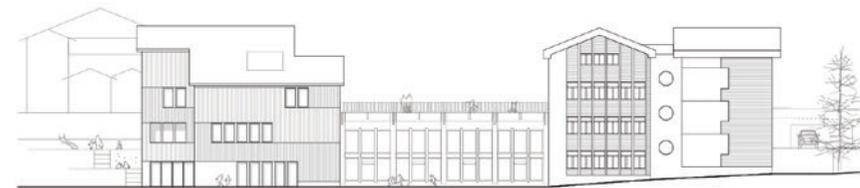
façade sud 1:200



coupe A 1:200



rez supérieur 1:200



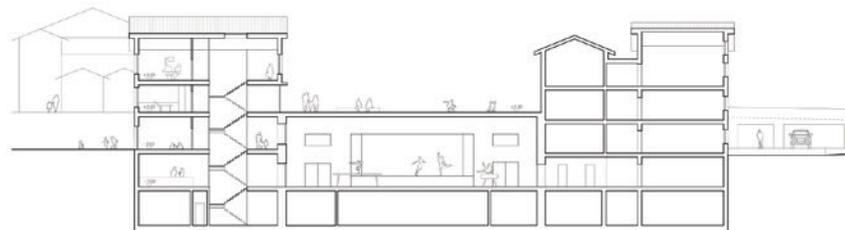
façade ouest 1:200

Concours de projet pour la construction d'un centre médical et d'une crèche / LAPE à Evolène

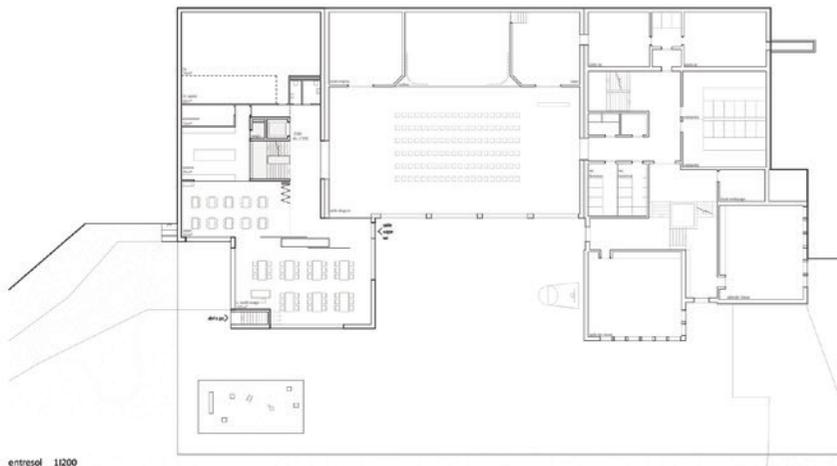
Méye



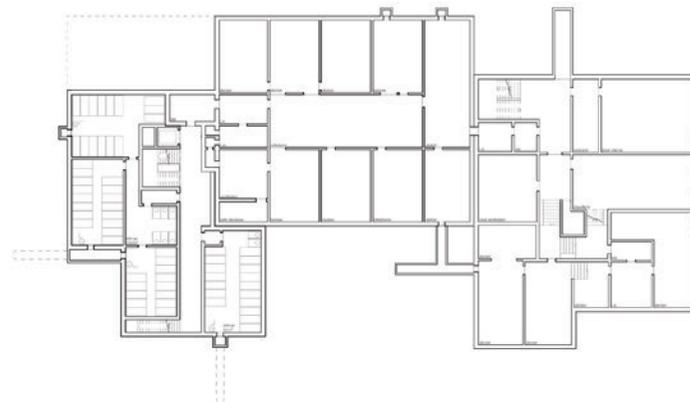
rez inférieur 1:200



coupe B 1:200



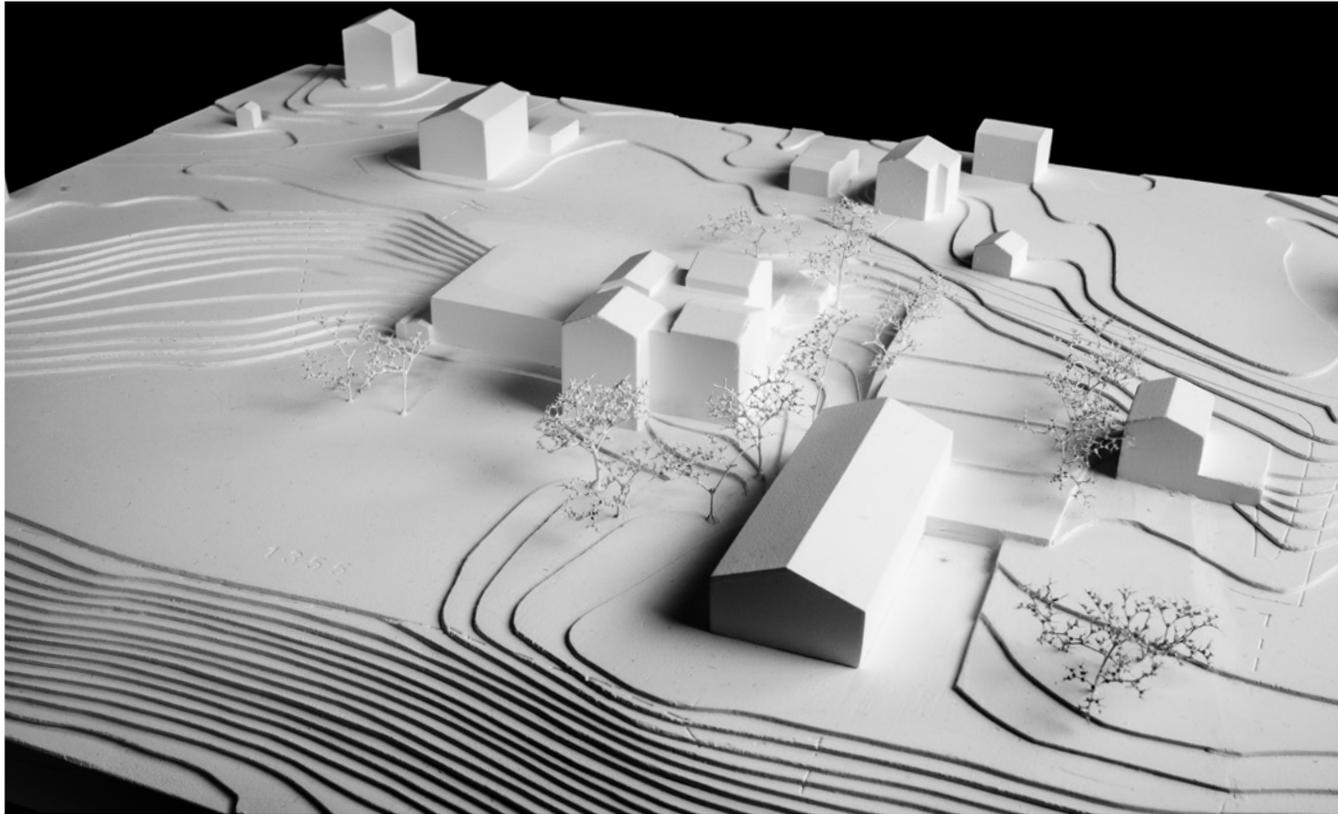
entresol 1:200



sous-sol -1 1:200

Concours de projet pour la construction d'un centre médical et d'une crèche / UMPE à Evolène

Méye



N°08 L'ÉTABLE AU VILLAGE

4^E RANG / 4^E PRIX

DARE ARCHITECTES SARL, SAINT-PIERRE-DE-CLAGES

Collaborateurs :

Alice Gras, Delphine Bugaud, Gaëtan Bertuoz, Milena Bergerre, Baptiste Michellod

30

AMV MASSEREY & VOIDE SA, SION

Collaborateurs :

Philippe Voide, Victorien Moix, Megan Yates

Le programme est réuni dans un seul bâtiment rectangulaire de deux niveaux, implanté au sud-ouest de l'école existante et s'avancant nettement vers le centre de la plaine. Une esplanade en pente, pratiquement deux fois plus grande que le parking existant et débordant de l'emprise de la nouvelle construction relie le chemin d'accès au niveau supérieur du bâtiment.

Le centre médical, accessible depuis l'esplanade, occupe le niveau supérieur. Il s'organise de part et d'autre d'un noyau central, selon un schéma simple et éprouvé qui permet une bonne flexibilité d'usage, mais rendrait plus difficile un éventuel changement d'affectation d'une partie de celui-ci. La crèche, l'UAPE et la salle multi-usages occupent le rez inférieur, de plain-pied avec le jardin. L'organisation en hélice des pièces de vie de la crèche et de l'UAPE autour du hall d'entrée et du jardin est intéressante, mais implique un débordement de l'emprise du bâtiment au sud et le déport vers l'ouest de la salle multi-usages étroite et difficilement accessible. L'abris PC occupe le volume sous l'esplanade.

La largeur de l'esplanade, qui se prolonge sans raison apparente jusqu'en limite de propriété est démesurée et son aménagement n'est pas traité. Au niveau inférieur, l'accès à la crèche est peu lisible, via une cour également mal définie. Les places de dépose-minute sont à l'angle de l'esplanade et un escalier latéral, traité comme un élément secondaire, permet d'accéder au niveau inférieur, les poussettes et fauteuils roulants devant visiblement emprunter la rampe existante. Enfin l'accès à la salle multi-usages, dessiné à l'extrémité ouest, au milieu des champs, est totalement incompréhensible.

L'analogie à la grange, appuyée par la devise du projet et l'image de référence est un peu directe et littérale. La volumétrie simple et compacte, hormis les constructions enterrées sous l'esplanade, est louable, mais les constructions de la région se caractérisent d'abord par un rapport à la pente précis qui ne nécessite pas une mise à plat du terrain. Le projet passe, de fait, complètement à côté de cette thématique.

Analyse structurelle

Le bâtiment comporte deux niveaux. Les structures porteuses verticales du rez inférieur et du rez supérieur sont en bois pour ce qui concerne les poteaux des façades alors que le plancher du rez supérieur est mixte bois-béton. Un très grand noyau central et des parois en béton armé continus sur les deux niveaux complètent la structure porteuse. La trame structurelle des poteaux en bois est simple mais efficace pour offrir des portées adaptées pour le plancher mixte et la toiture en bois. La structure porteuse est régulière en plan et continue en élévation et elle permet une descente de charge maîtrisée. Le noyau central en béton armé, de très grandes dimensions, assure une sécurité parasismique optimale au bâtiment.



L'ÉTABLE AU VILLAGE

Concours centre médical et crèche UAPF à Evolène

Un patrimoine architectural révisité

Le nouveau bâtiment s'inscrit dans un contexte architectural remarquable qui est celui de la commune d'Evolène, dont la richesse architecturale se reflète notamment par les témoins d'une culture constructive bien particulière à cette région. Le bâtiment « L'Étable au village » tend vers une expression de la ruralité par l'emploi d'une volumétrie simple et flexible adaptée à un programme public. Il cherche en outre à se fondre dans un paysage montagneux, faisant écho aux caractéristiques des bâtiments agricoles de la périphérie d'Evallens. Cette matérialité se place en respect de l'architecture de l'existant, contre scolaire sans venir la concurrencer. La structure rigoureuse du système constructif permet d'organiser un rythme au parcours à l'intérieur des locaux et de structurer les espaces. Elle offre une grande flexibilité pour l'organisation des locaux. Bien que situé dans une zone plus d'altitude, le projet cherche à faire écho de manière fine et sobre à ce patrimoine bâti. Ainsi, le choix pour la matérialité de l'enveloppe s'est tourné vers un bois foncé comme rappel de la teinte et de l'expression des matières des constructions d'origine du village. La partie enterrée en béton permet d'ogiver la masse et le lien au terrain et évoque à sa manière les socles en pierre des maisons en madrier. Un jeu de motifs évocateurs au niveau du bardage permettra de mettre en évidence quelques zones de destination pour certaines pièces de destination du centre médical. Le reste des façades se veut plutôt ouvert sur son environnement moyennant la mise en place de baies vitrées sur toute la hauteur des locaux concernés.

La topographie du lieu comme point de départ

Le nouveau centre médical et crèche UAPF se développe sous forme d'un volume allongé qui vient s'insérer dans le terrain existant sur deux strates. Cela permet de réduire l'impact visuel au maximum et de profiter de la topographie du lieu pour séparer les flux et les programmes : une strate publique avec le centre médical accessible directement depuis la grande place en bas du site en rapport avec le village et une strate scolaire accessible depuis la partie basse du site, en lien avec l'entrée secondaire du centre scolaire vers l'UAPF actuelle. Le projet s'implante en partie Sud du site sans faire front aux bâtiments voisins et ainsi profiter d'un meilleur ensoleillement et des vues vers les sommets alentour.

Une organisation des flux

L'axe principal au site se fait depuis la route des Corclélines. Afin de répondre à la problématique liée à la présence sur le même site de flux liés au centre médical et d'autres liés au pôle d'accueil de la petite enfance, le bâtiment propose de superposer ces deux programmes distincts. La partie supérieure dédiée à la vie du centre médical, oriente son accueil sur le grand parvis et place de stationnement directement accessible depuis la voie principale. Ainsi le flux de patients et du personnel médical, se situe à proximité de la route dans une logique de facilité d'accès et de non-empêchement sur le domaine scolaire. À l'inverse et en contrebas du site se développe le pôle d'accueil de la petite enfance dans une logique de protection vis-à-vis des flux extérieurs et en lien avec le centre scolaire côté présent.



Une table au Evallens

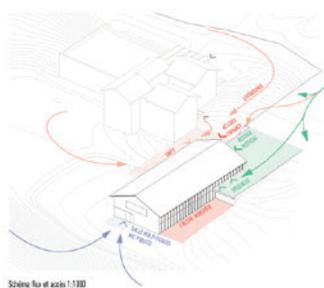


Schéma flu et axes 1:500

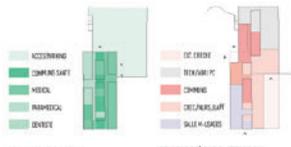
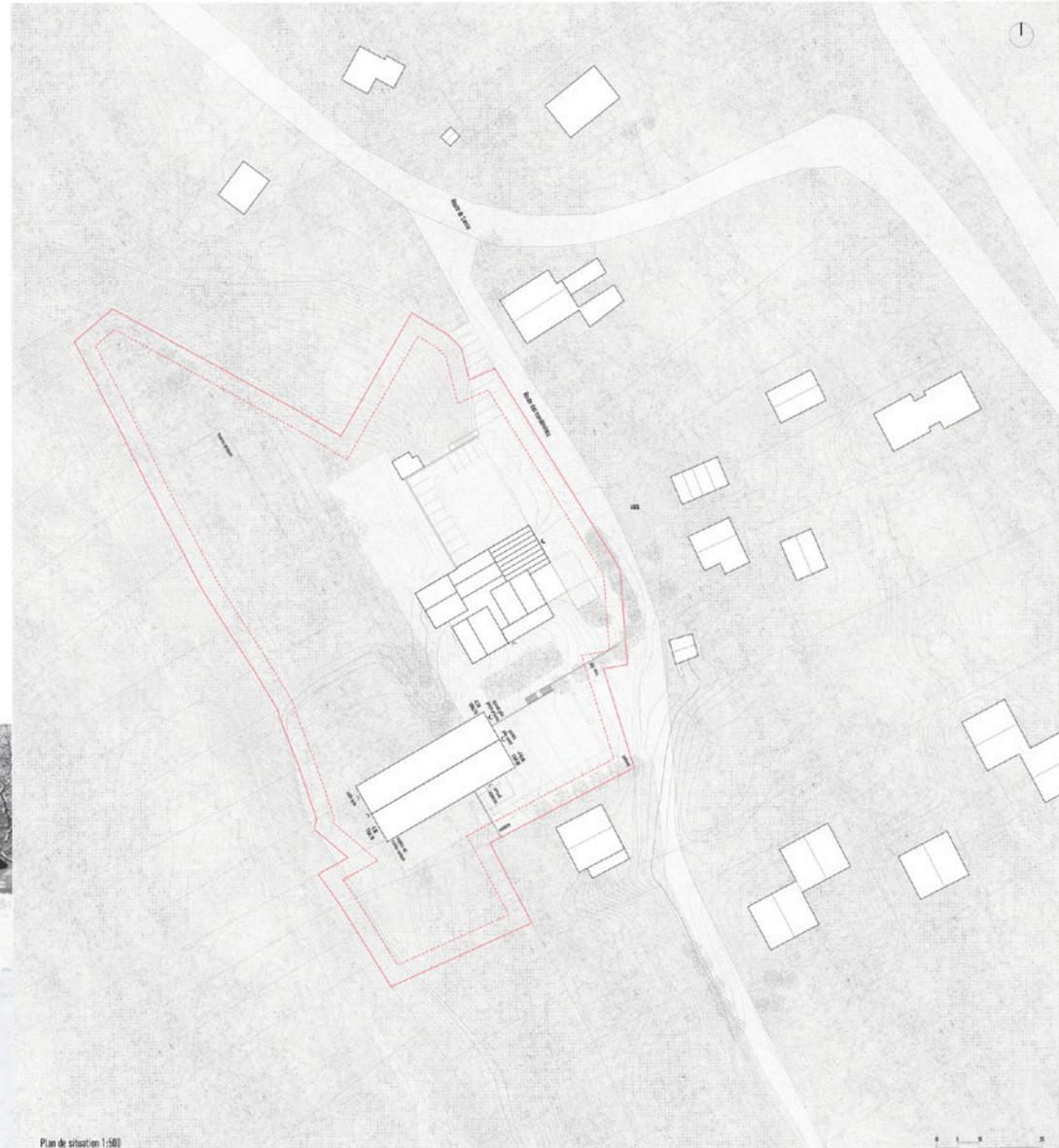


Schéma programme 1:1000

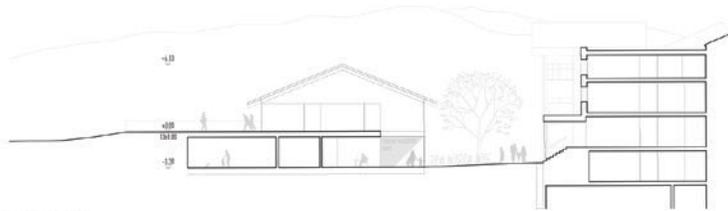


Plan de situation 1:500

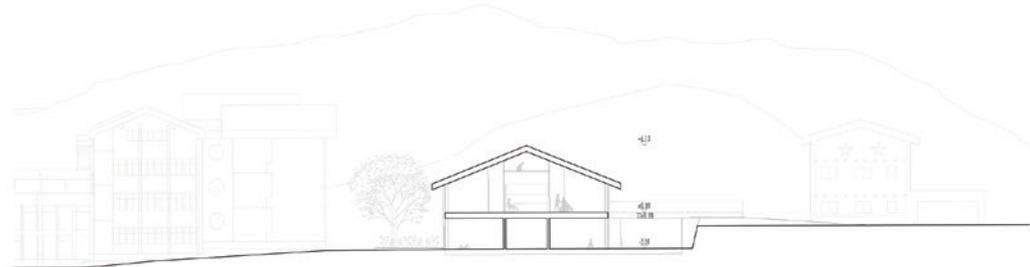


L'ÉTABLE AU VILLAGE

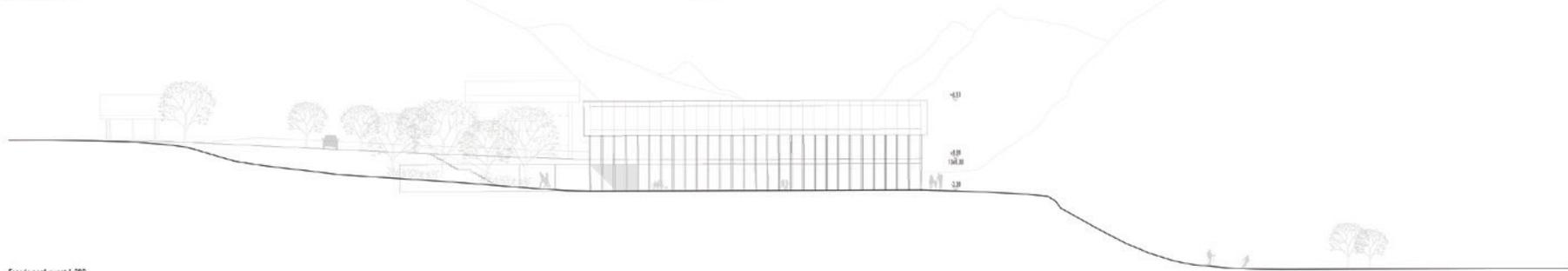
Concours contre médical et école N°PE à Evékeles



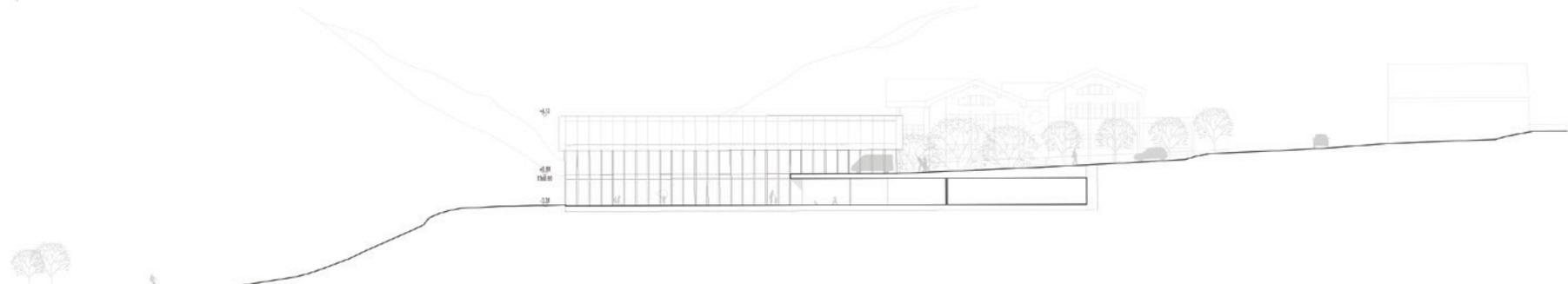
Façade nord-est 1:200



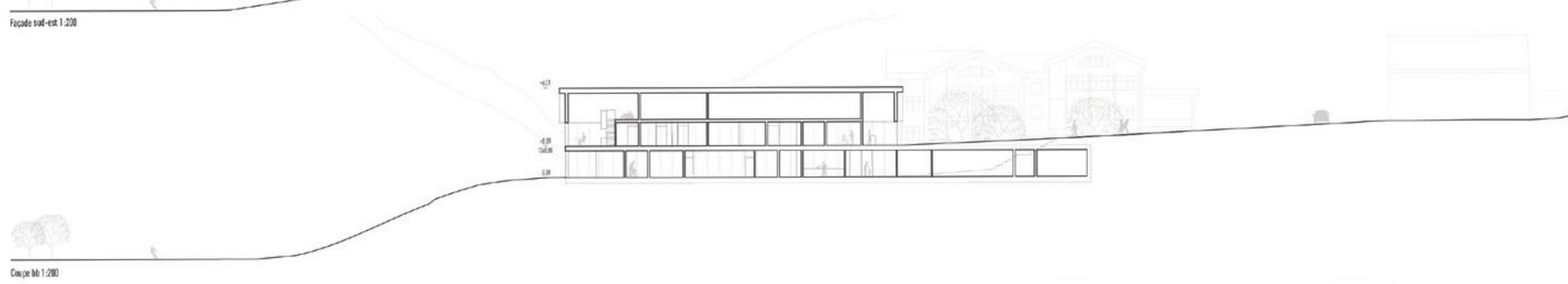
Coupe aa 1:200



Façade nord-ouest 1:200



Façade sud-est 1:200



Coupe bb 1:200

N°08 L'ÉTABLE AU VILLAGE



L'ÉTABLE AU VILLAGE

Concours contre médical et centre UPPE à Evrolène

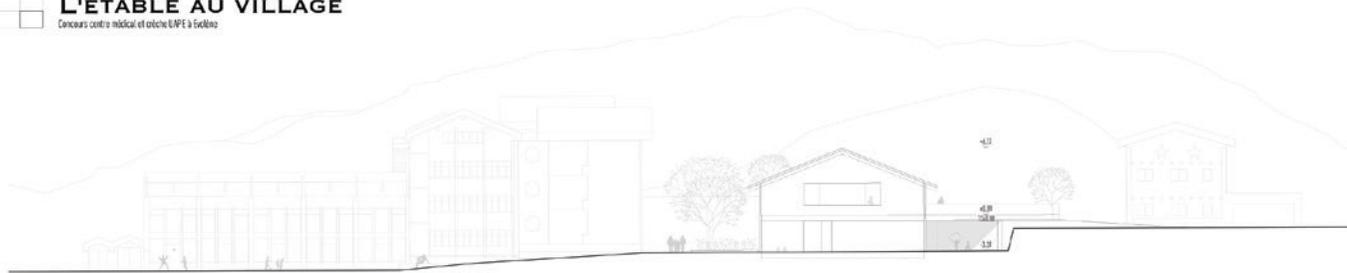


Plan du rez-supérieur 1:200

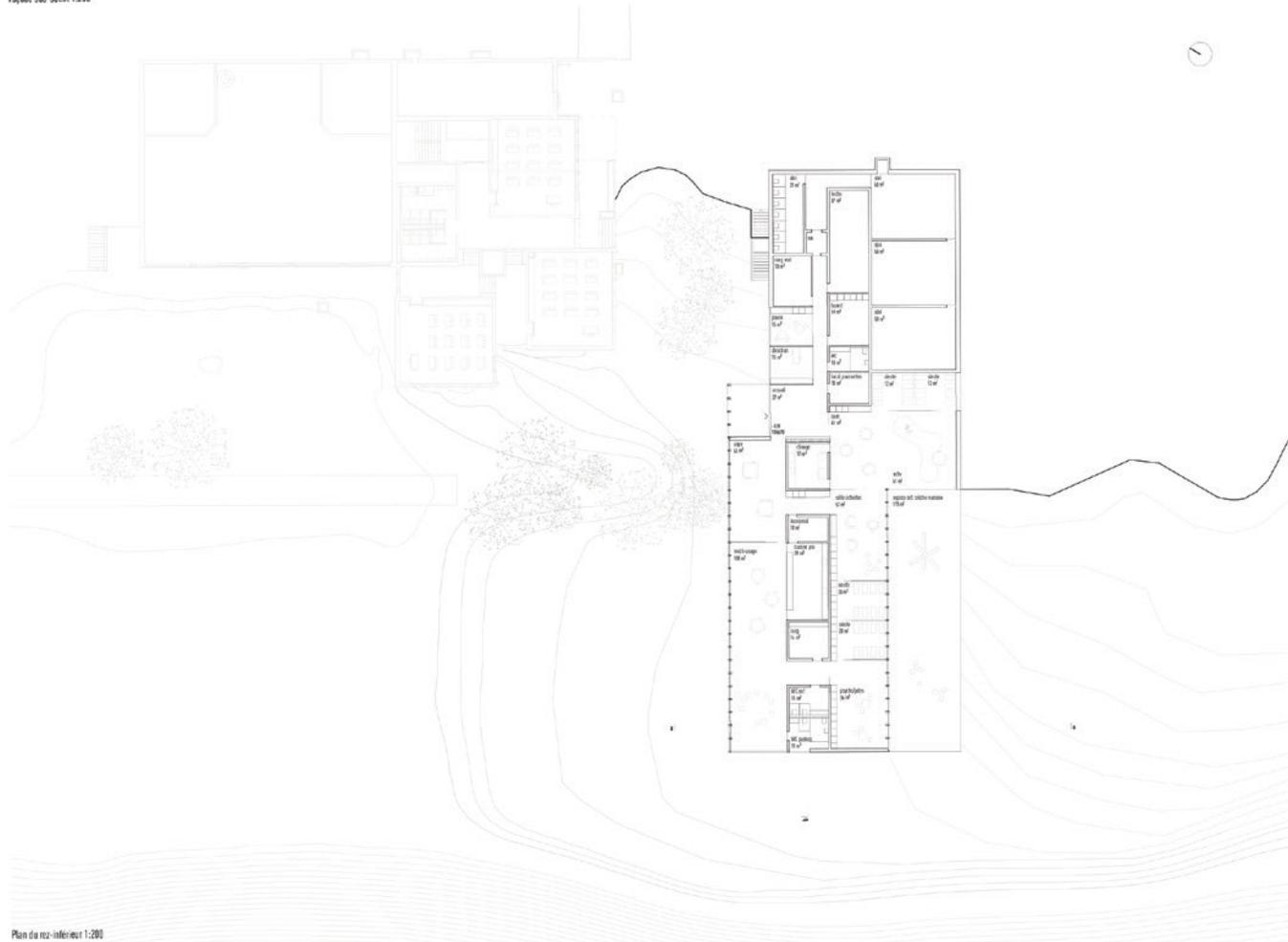


L'ÉTABLE AU VILLAGE

Concours centre médical et école UAPF à Sion



Façade sud-ouest 1:200



Plan du rez-intérieur 1:200

Le centre médical

L'accès au centre médical depuis le parvis supérieur assure une fluidité des entrées et sorties adaptée pour ce type de programme. Dans ce sens, un stationnement direct de l'ambiance à proximité des urgences est proposé par l'aménagement du parking au niveau du parvis. Les autres places de stationnement nécessaires viennent longer le bord de la parcelle afin de dévier la partie centrale et l'accès principal au centre médical.

Une sectorisation claire entre programme médical et programme paramédical / clientèle trouve place grâce au plan allongé de cet étage. Longitudinairement le noyau central se développe les distributions assurant l'accès direct aux locaux dédiés respectifs d'un côté et aux locaux de services et partagés de l'autre côté. Ce noyau central structurant permet de rassembler les locaux communs accessibles de part et d'autre. Les zones de l'accueil, des salles d'attente et de la salle de pause forment des dilatations plus ouvertes qui viennent accueillir le plan et assurer des respirations au sein des locaux. Une mezzanine accessible depuis la salle de pause permet de profiter de la belle hauteur de la toiture en pente et dessert de l'autre côté des locaux de rangement et les espaces techniques. Afin de profiter du volume sous faite, il est prévu de faire passer notamment les installations de ventilation dans cette zone qui vient compléter les locaux techniques déjà prévus au rez-intérieur.

Le pôle d'accueil de la petite enfance

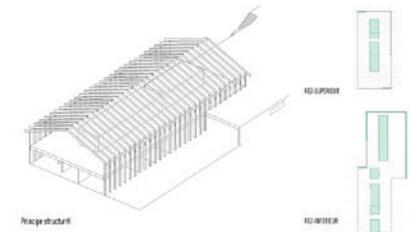
Le pôle d'accueil est accessible soit depuis l'escalier du parvis ou directement depuis la route d'accès livraison existante en direction du bas du site. Son accès se présente sous forme d'un couloir d'entrée visible depuis le bureau de la direction. Cette entrée fait face également au centre scolaire et permet un accès direct depuis l'UAPF actuelle vers le nouveau bâtiment. Par cette proximité avec les liaisons extérieures du bâtiment du centre scolaire, il est envisageable d'imaginer des synergies possibles pour la location de la salle multi-usages par exemple. Son emplacement stratégique en tête du bâtiment côté pistes de ski et en lien avec les locaux de sport ainsi que la salle polyvalente actuelle permet d'imaginer des scénarios d'occupation multiples. Les locaux sanitaires à usage public, tournés vers la zone touristique et sportive assurent un service supplémentaire pour les sportifs et touristes même en dehors des horaires du site scolaire.

A l'intérieur du pôle scolaire, on distingue trois zones desservies par l'accueil :

- une zone pour la crèche et nurserie séparée au moyen de panneaux coulissants et ouverte sur la petite cour extérieure au Sud-Ouest ;
- une zone ouverte sur la cour au Nord-Ouest avec la salle d'activité de l'UAPF et la salle multi-usage séparables à souhait ;
- une zone aménagée enterrée avec les locaux techniques, l'abri PC et stockage.

Le programme s'oriente donc en fonction des caractéristiques du site : une partie ouverte sur la cour d'école existante afin de favoriser au maximum les échanges entre le centre scolaire, l'UAPF et la salle multi-usages; une partie ouverte sur une cour plus intimiste permettant à la crèche et à la nurserie de disposer de leur propre espace extérieur pour plus de calme et d'intimité pour les tout-petits; et une partie plus enterrée propice à l'implantation des locaux ne nécessitant pas d'éclairage naturel comme les locaux techniques et l'abri PC.

L'accessibilité à la carrière professionnelle se fera depuis le chemin de livraison existant. Grâce à la structure libre, il est imaginable de pouvoir modular les espaces selon les besoins. En ce qui concerne le fonctionnement du centre scolaire il aurait de favoriser le passage des enfants via l'escalier existant sud-est pour accès aux extérieurs pendant les récréations et ainsi éviter la route d'accès livraison depuis le haut du site (accès comestible).



Principe structurel

Concept structurel et sismique

Le bâtiment est constitué d'une partie arrière enterrée prévue entièrement en béton armé.

La partie avant sera réalisée essentiellement en bois avec un système de portiques. Sous le radier et quelques murs sont prévus en béton armé. Des murs forment une colonne vertébrale linéaire. Les noyaux techniques et assurant la stabilité sismique. Les charges verticales sont reprises par des fermes en bois à deux pans reposant sur des piliers bois en façade et sur les murs béton du noyau.

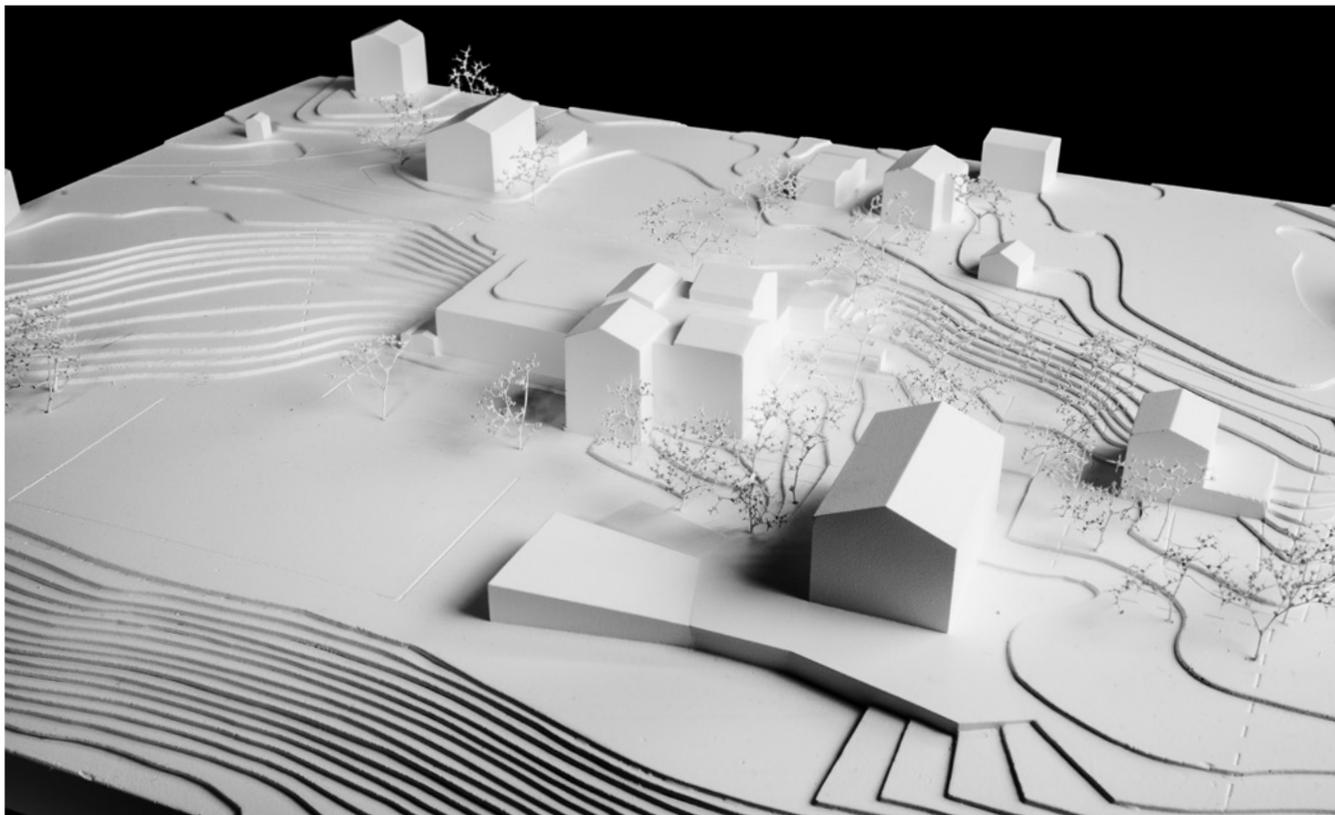
La dalle sur rez sera réalisée sous la forme d'un plancher mixte bois-béton. Elle sera construite au moyen de dalles en bois de type CLT avec un saribéton d'épaisseur 10cm pour garantir les exigences phoniques.

Les murs en béton principalement concentrés dans la zone du noyau du bâtiment permettent d'assurer la stabilité horizontale de la structure et la liaison du plancher mixte.

Le choix des matériaux répond à un souci de développement durable avec l'utilisation de matériaux locaux recyclés et de matériaux à faible empreinte carbone :

- les subétons seront réalisés en béton recyclé avec un taux d'utilisation d'éléments recyclés supérieur à 75%. Cette démarche correspond à la volonté de l'Etat du Valais de promouvoir les matériaux recyclés.
- l'utilisation du bois Suisse dans le bâtiment permet d'éviter l'émission de grandes quantités de CO2. Une utilisation du bois indigène sera privilégiée.

La grande surface de toiture pourrait être mise à profit dans sa partie la mieux exposée pour la mise en place de panneaux solaires.



N°05 KAN CHARÏK GRÔ

5^E RANG / 5^E PRIX

FOURNIER-MACCAGNAN ARCHITECTES, BEX

Collaborateurs :

Sandra Maccagnan, Pascal Fournier, Alexandra Iacona, Lucien Bourban, Amélie Cosandey,
Philippe Scurafi

PRA INGÉNIEURS CONSEILS SA, SION

Collaborateurs :

Christian Dumoulin, Laurent Pitteloud, Sébastien Menoud

Le bâtiment s'implante à l'angle sud du site, en contrebas de l'école, perpendiculairement à la pente. Une nouvelle surface de détente est créée à un niveau intermédiaire entre la rue des Condémines et le bas du site alors que le parking existant est quant à lui maintenu sur le flanc nord-ouest de l'école.

Le jury apprécie l'implantation générale du projet et la création d'un espace de référence entre les deux bâtiments, facilitant l'accès au site depuis la rue. Il regrette par contre vivement que ce lieu ne joue pas le rôle qu'on attendrait de lui dans cette position intéressante. En effet, celui-ci est partiellement bordé de surfaces de parking ce qui en compromet la qualité et n'a pas de relation évidente avec le nouveau bâtiment.

Par sa volumétrie, son langage architectural proposé et sa matérialité, le bâtiment s'inscrit dans la rationalité et la tradition de l'architecture d'Évolène, ce qu'il revendique au travers des dessins de références et les croquis affichés. Le jury apprécie la simplicité formelle, la précision du langage et l'expression du bâtiment proposé. Il doute par contre de la qualité de l'intégration du corps bâti situé en contrebas, contenant les principaux espaces de la crèche, qui aura un impact plus grand qu'annoncé par les auteurs du projet. En effet la création de couverts augmente sensiblement sa surface et son emprise sur l'esplanade dédiée à la promenade et aux skieurs de fonds. Il ne croit enfin pas qu'il puisse être véritablement perçu comme une fente paysagère et doute de la praticabilité de sa toiture aménagée.

La typologie du centre médical est rationnelle et offre une vraie souplesse d'usage et d'aménagement, ce qui est apprécié. Par contre, son système de circulations verticales, en lien avec le traitement des entrées, la position des escaliers et de l'accès par ascenseur, apparaît moins clair.

Le jury regrette que l'accès à l'entrée de la crèche soit aussi éloigné de la nouvelle esplanade de référence, d'autant que cette disposition semble prise pour laisser l'UAPE et les salles multi-usages dans la position la plus favorable par rapport au site alors qu'elles ne sont pas utilisées en permanence. L'organisation interne générale

qui découle de ce choix contredit l'apparente simplicité et le caractère d'évidence que le bâtiment exprime par sa volumétrie.

Analyse structurelle

Le bâtiment est formé d'un volume important de quatre niveaux et, en contrebas, d'un bâtiment contigu d'un seul niveau de grandes dimensions. À l'exception du sous-sol en béton armé, l'ensemble des structures porteuses est en bois. La trame structurelle est simple mais efficace pour le système porteur vertical des poteaux avec des portées appropriées pour les poutres des planchers en bois. La régularité en plan et la continuité en élévation du système porteur sont assurés.

Le projet prévoit un grand noyau au nord-est et une façade pignon au sud en béton armé pour assurer la sécurité parasismique du bâtiment de quatre étages. Toutefois, comme la façade en béton armé est fortement évidée par les vitrages, sa rigidité et sa résistance sont nettement insuffisants pour assurer un comportement dynamique adéquat.

La structure porteuse du volume en contrebas, sur un niveau, est également en bois. Comme sa toiture est végétalisée et librement accessible pour l'espace ludique, compte tenu des charges à considérer, la durabilité et la pertinence d'une toiture en bois sont remises en question par rapport à une toiture en béton armé.

CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL & D'UNE GRÈCHE / UAPE - ÉVOLÈNE
Kan charik grô



CROQUIS - ETUDE



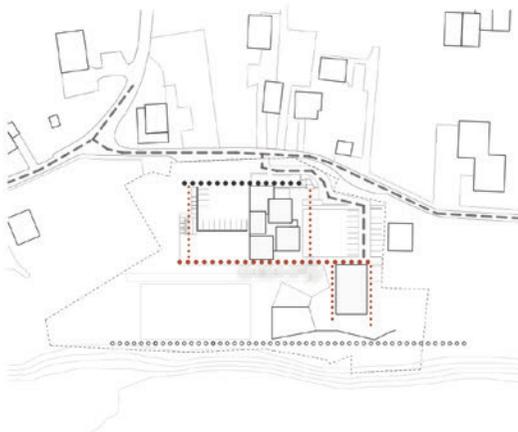
Le projet s'insère dans le respect du contexte naturel et bâti de grande valeur paysagère et patrimoniale. Le programme est subdivisé afin de répondre à la fois au besoin fonctionnel et d'insertion au site. Ainsi le volume "public" se pose de manière ponctuelle dans la prairie en regard au contexte bâti environnant et libérant un maximum de surface utile. Son traitement fait échos aux patrimoines bâti vernaculaire tout en affirmant un aspect contemporain.

Au rez-de-chaussée, la salle multiusages "Jeûdo" et l'UAPE s'ouvrent sur la vallée et les montagnes tout en offrant des relations privilégiées à l'école et aux espaces extérieurs de parc public. Aux étages, le pôle santé propose un plan structuré de grande flexibilité permettant une souplesse d'usages et de fonctions.

Le programme d'accueil de la petite enfance trouve sa place sur un étage en contre-bas à l'image d'une fontaine paysagère à la fois ludique et intégrée faisant référence aux terrasses et microstructures du paysage naturel et agricole en vis-à-vis. Son orientation sud-ouest offre un ensoleillement idéal et des liaisons de plein pied. Des loggias sécurisées ainsi qu'une marquise et galerie permettent un ombrage l'été. Sa toiture végétalisée et engazonnée se souleve afin d'offrir un talus ludique de jeux selon les saisons et une belle hauteur dans les espaces d'activité. Les matérialités font références aux modes constructifs de la région, privilégiant l'utilisation des ressources locales et le bois autant pour les espaces publics, le pôle santé et l'accueil de la petite enfance.

SCHEMA CIRCULATION - FLUX PIETONS

- EXISTANT - AXES PIETONS STRUCTURANTS
- CIRCULATION VÉNICIALES
- NOUVEAU - AXES PIETONS STRUCTURANTS
- DÉVELOPPEMENTS PIETONS - CONNECTIONS
- ○ ○ ○ FLUX ACTIVITÉS SPORTIVES

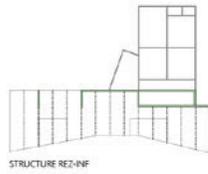
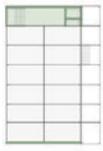


PLAN DE SITUATION 40h 1/500



CONCOURS DE PROJET POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MÉDICAL & D'UNE GRÈCHE / UAPE - ÉVOLÈNE
Kan charik grô

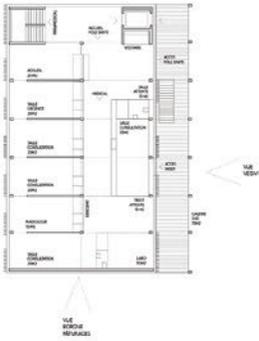
SCHEMAS CONCEPT PARAMÉTRIQUE



VUE INTERIEURE - SALLE MULTI-USAGE - TERRASSE SUD



VUE INTERIEURE - ACCUEIL PETITE ENFANCE - ESPACES DE LA CRÈCHE - LOGGA



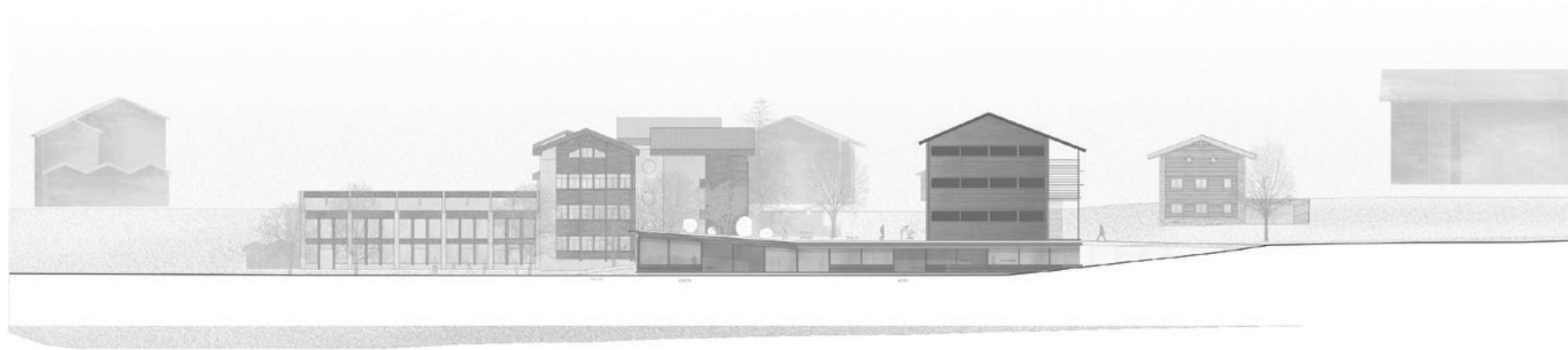
PLAN ETAGE - 1
 PÔLE SANTÉ_STRUCTURE MEDICAL_4h 1/200

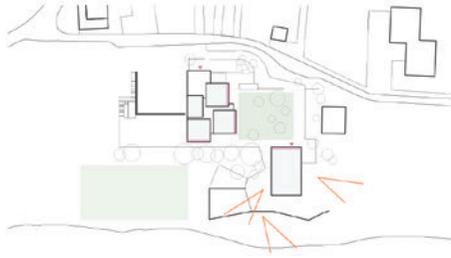


PLAN ETAGE - 2
 PÔLE SANTÉ_STRUCTURE PARAMEDICAL_4h 1/200

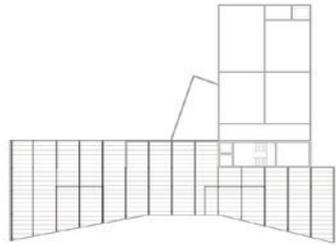


PLAN REZ-INTERIEUR
 PÔLE ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE_4h 1/200

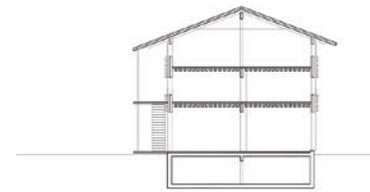




SCHEMA DE CLAIEMENT - ORIENTATION
DEFINITION DES ESPACES PUBLICS SCOLAIRE & PUBLICS



SCHEMA SENS DES STRUCTURES BOIS
REPARTITION DES PORTÉES

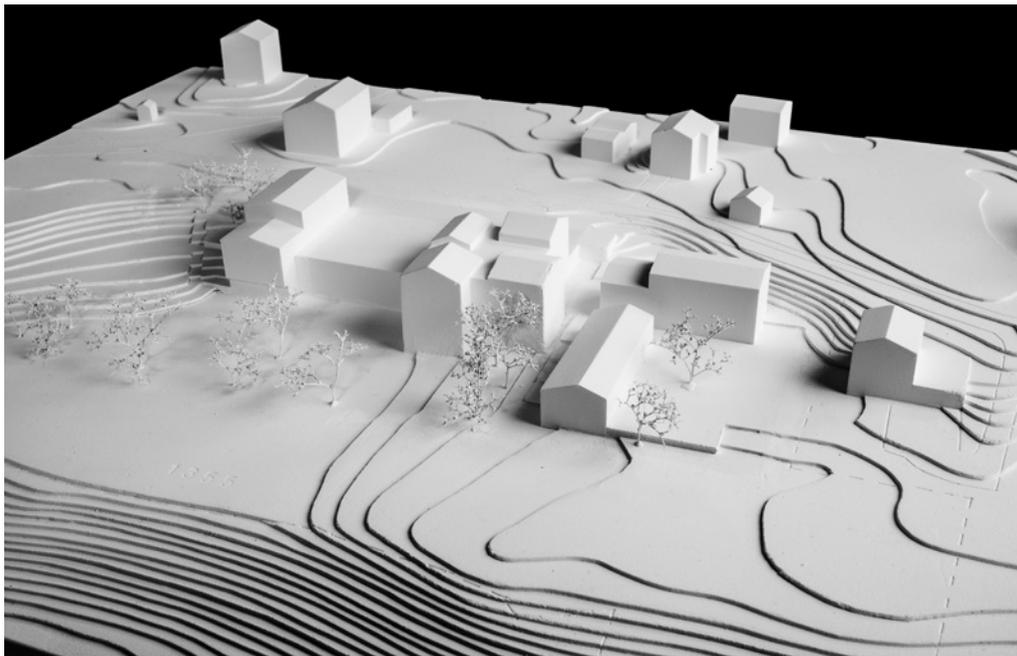


COUPE SUR ESPACE EXT. LUDIQUE PUBLICS & CRÈCHE_400-1/200



FACADE SUD-EST_400-1/200

PROJETS NON PRIMÉS



N°01 INALPE

BAAU, BUREAU D'ARCHITECTURE ET D'ACTES
URBAINS, AIGLE

Collaborateurs :

Jonathan Bellon, Jonathan Rohrer

INGENI SA, ZÜRICH

Collaborateur :

Fabrice Meylan



N°02 QUINCONCE

OCAM ARCHITECTURE / FANNY CHRISTINAZ,
PARIS / PRÉVERENGES

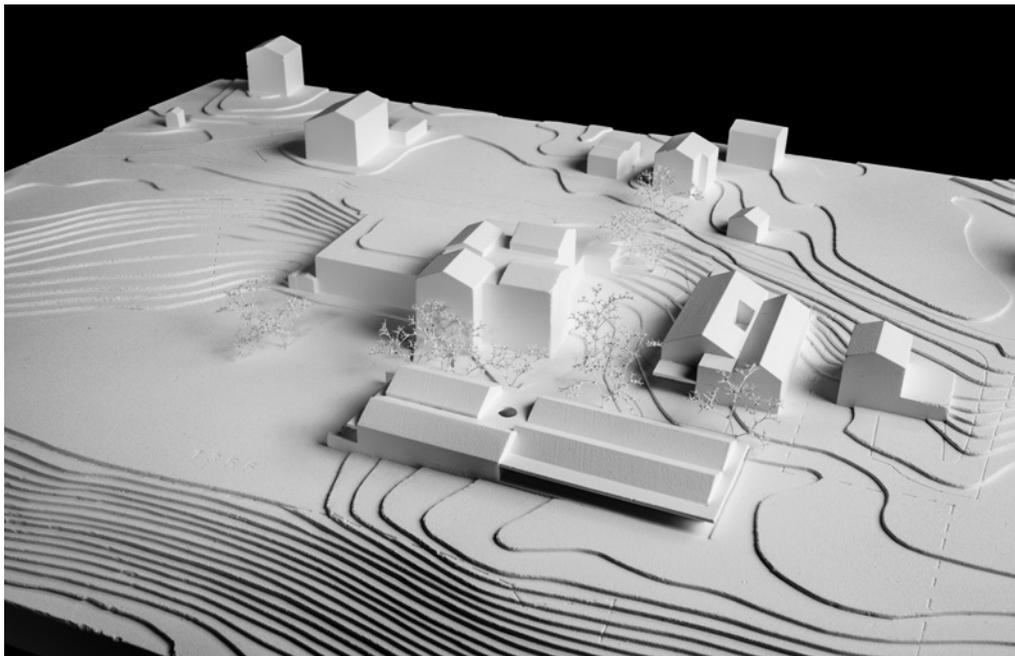
Collaborateurs :

Clément Keufer, Fanny Christinaz

B+S INGÉNIEURS SA, GENÈVE

Collaborateurs :

Joachim Bourgeois, Nicolas Giet



N°03 IN PECTORE

MM&JC ARCHITECTES ET ASSOCIÉS SARL, SION

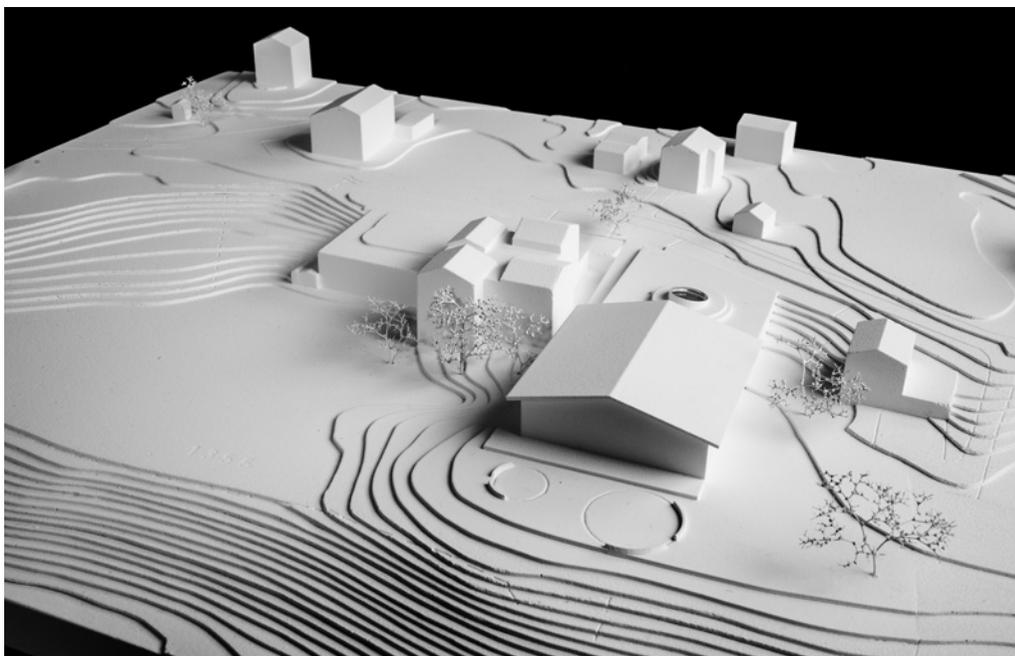
Collaborateurs :

Michael A. McCullough, Maria del Carmen Marin Nogales,
Luis de Gregorio Tomás, Florence Debons, André Gomes

POLYSCOPE CONSULTING SA, ETOY

Collaborateur :

Johannes Natterer



N°04 0, 1, 2, 3 SOLEILS

JAVIER MÜLLER ARCHITECTE ETS-SIA, GENÈVE

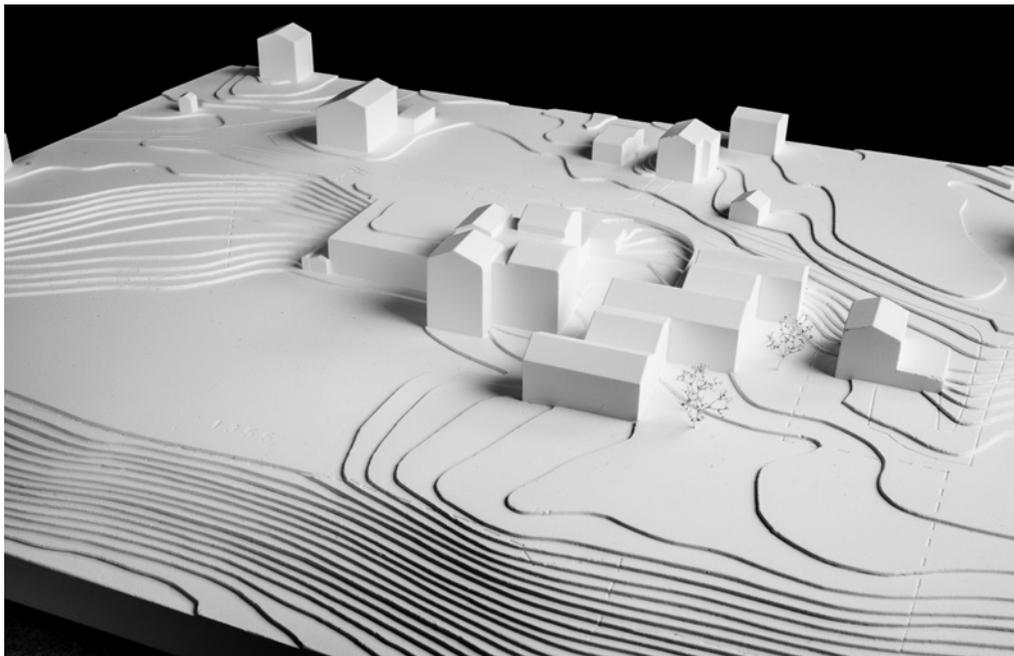
Collaborateurs :

Javier Müller, Pascaline Vuilloud

HÜNERWADEL & HÄBERLI SION SA, SION

Collaborateur :

Pascal Gilloz



N°06 DOCTEUR MABOUL

STUDIO BBD SARL, VILLARS-SAINTE-CROIX

Collaborateurs :

Mathieu Delacrétaz, Alberto Bellia, Guillaume Ballart Terral

MAWI INGÉNIEURS CONSEILS SA, LAUSANNE

Collaborateurs :

Jean Perez, Marc Pierrehumbert, Arben Gashi



N°07 TREU GRANZE

SUTER SAUTHIER ARCHITECTES SA, SION

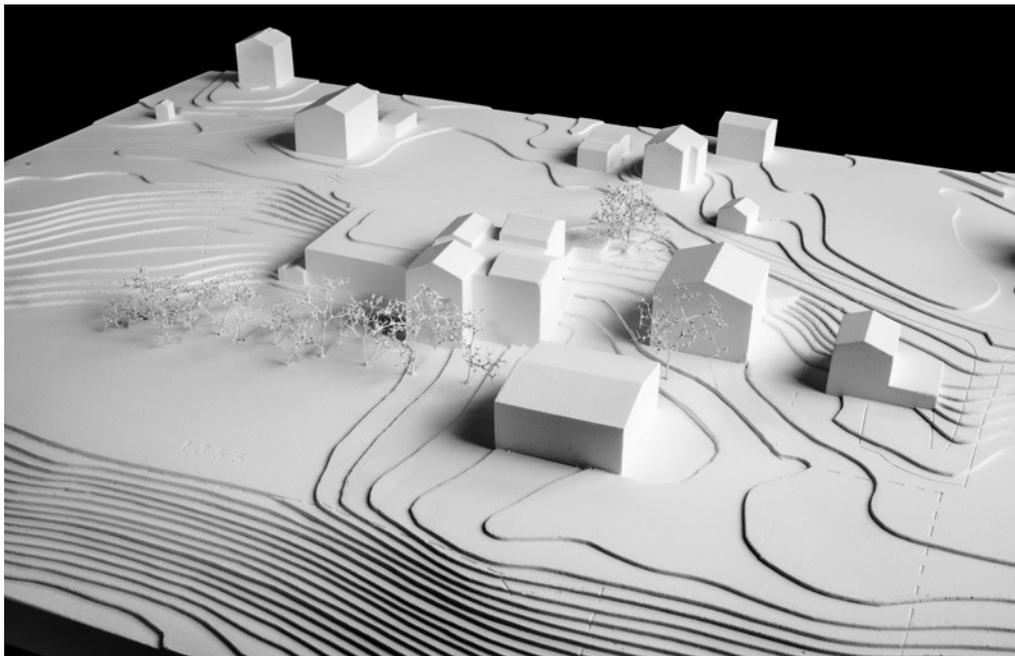
Collaborateurs :

Christian Suter, Raphaël Sauthier, Susana Souto,
Fabio Rosado

ALPATEC SA, MARTIGNY

Collaborateur :

Alain Hugo



N°09 PLANETE TRYO

EVEQUOZ FERREIRA ARCHITECTES, SION

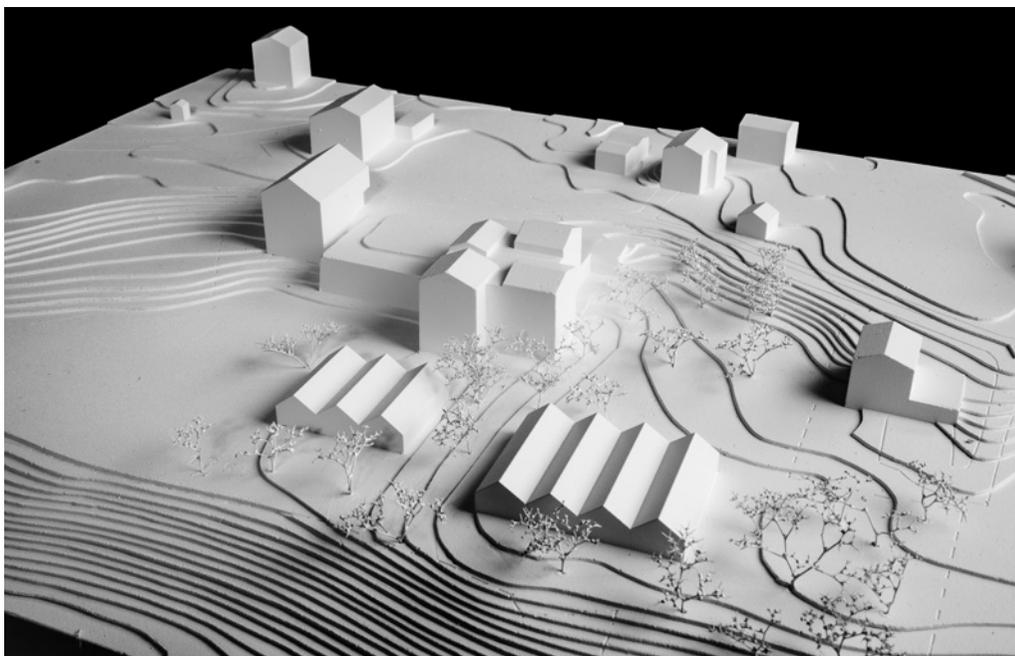
Collaborateurs :

Isabelle Evéquo, Nuno Ferreira, Giona Lunghi,
Jonas Chauvet, Daniela Andrae, Gilian Sabatier,
Alexandre Rouiller

LBI LATTION BRUCHEZ INGÉNIEURS SA, MURAZ

Collaborateurs :

Eric Lattion, Pierre Bruchez, Garry Francey



N°10 A PA DE POORTA CHEN LUNDA

CHESEAUXREY ASSOCIÉS SA, SION

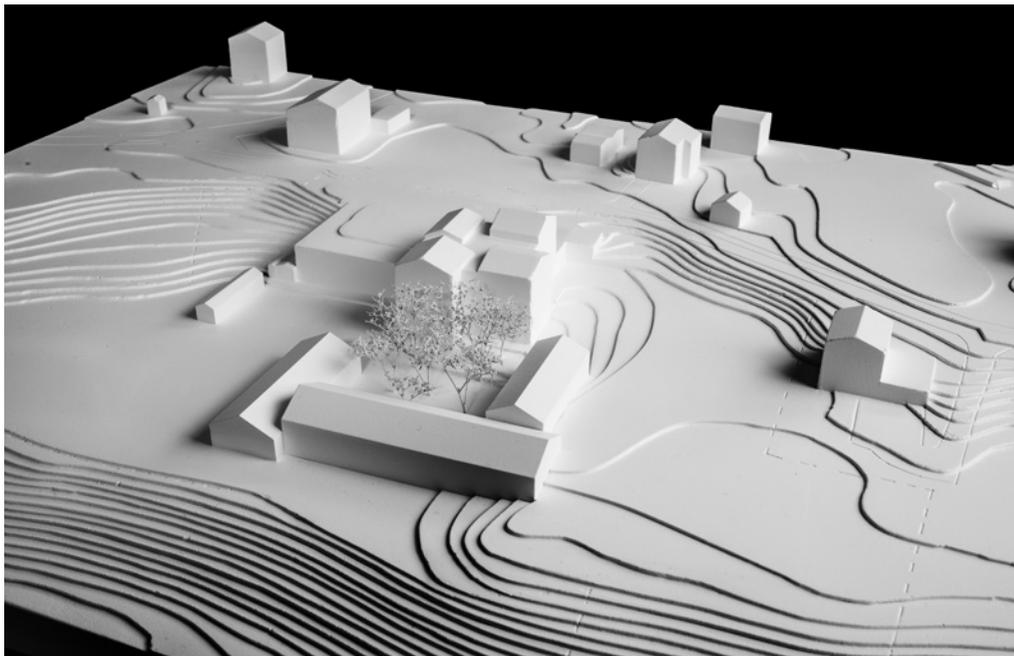
Collaborateurs :

Emanuel Amaral, Olivier Cheseaux, Alexandre Rey,
Sébastien Vitre, Dario Zimmermann

EDITECH SA, AYENT

Collaborateurs :

Camillo Ravaoli, Lydia Chavaudra, Olivier Dessimoz,
Hamza Sehaqui



N°11 BOSSATET

LR ARCHITECTES SARL, LAUSANNE

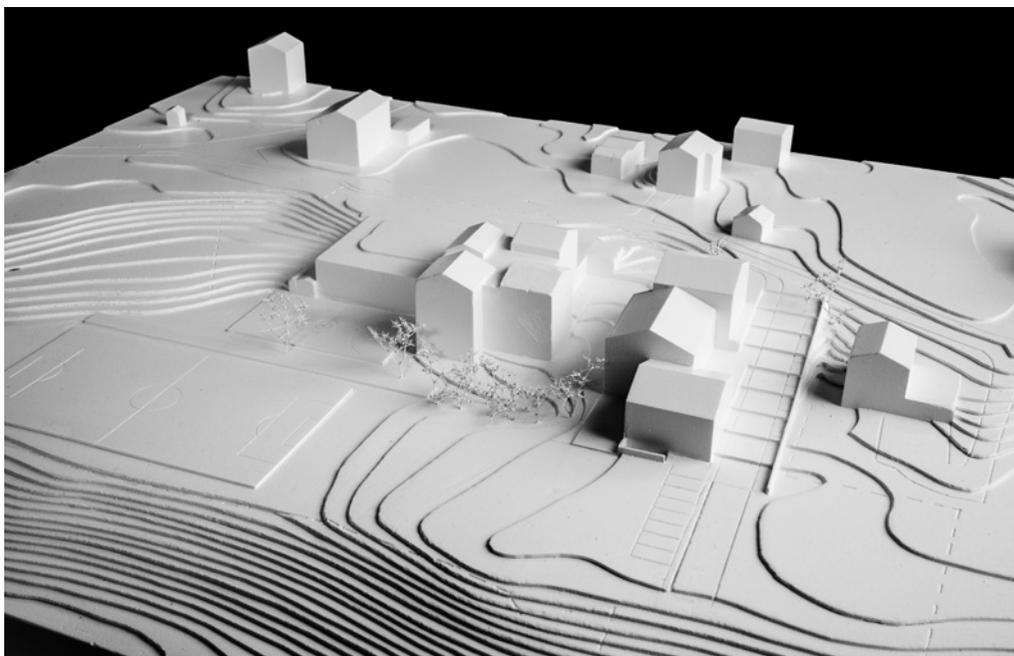
Collaborateurs :

Oliver Regazzoni, Etienne Moulin, Gilda Gysin,
Clément Cattin

JEREMY NUTTIN INGENIERIE + GEOTECHNIQUE
SARL, VEYSONNAZ

Collaborateur :

Jeremy Nuttin



N°12 EN TCHYE NO, EITHE EN TCHYE VO!

VASEY ARCHITECTES, MEYRIN

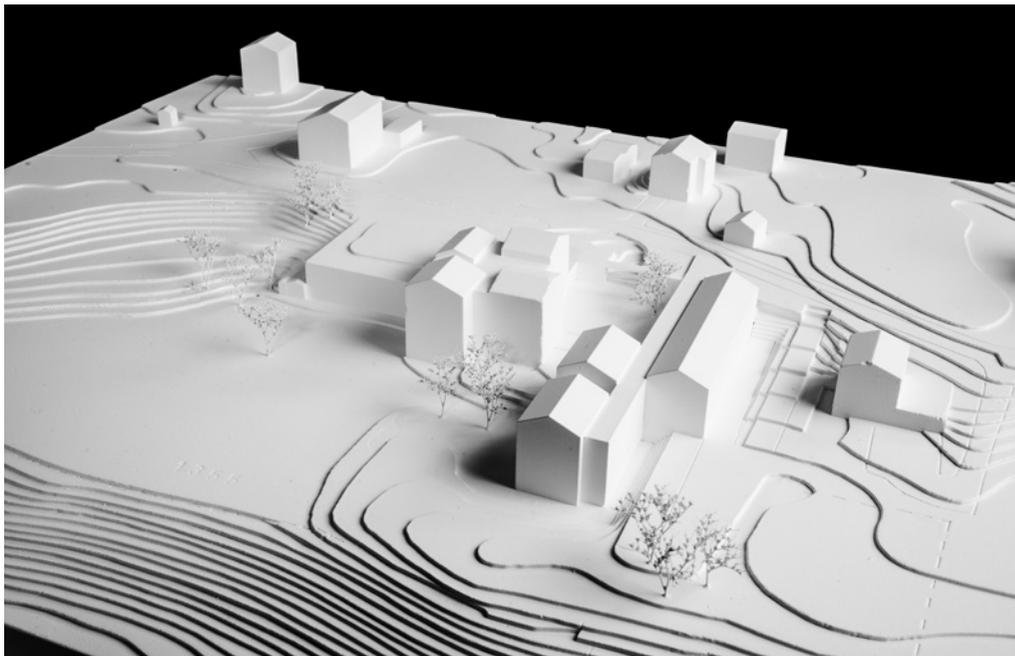
Collaborateurs :

Aline Geiger, Laurent Trombert, Philippe Vasey

THOMAS JUNDT INGÉNIEURS CIVILS SA, CAROUGE

Collaborateurs :

Valdemar Monteiro, Thomas Jundt, Alban Nguyen



N°13 TWINS

DAVID GEBARA ARCHITECTE SIA REG A, CUGY

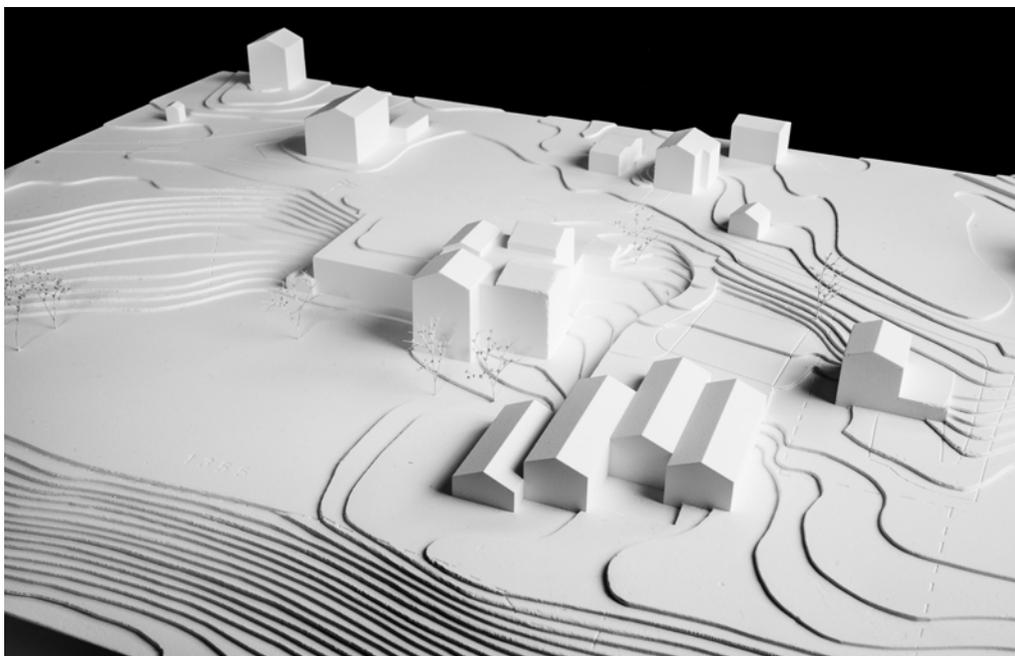
Collaborateur :

David Gebara

CHABLOZ & PARTENAIRES SA, ECHALLENS

Collaborateurs :

Martial Chabloz, Romain Kernen, Vincent Pera



N°14 VEISIVI

ZIP, SILVIA ACKERMANN, DIPL. ARCH. ETH, ZÜRICH

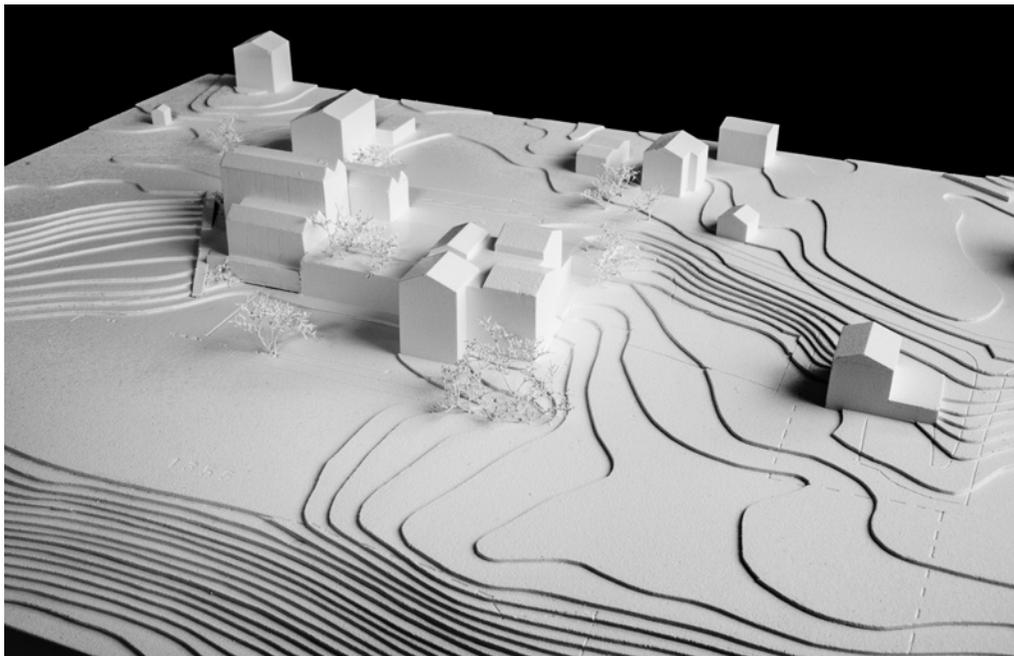
Collaboratrice :

Silvia Ackermann

MATHIEU JEANBOURQUIN ING. CIVIL, CAROUGE

Collaborateur :

Mathieu Jeanbourquin



N°16 TROIS FONT LA PAIRE

ATELIER LUISIER & CRETENAND ARCHITECTES
HES/EPFL, SIERRE

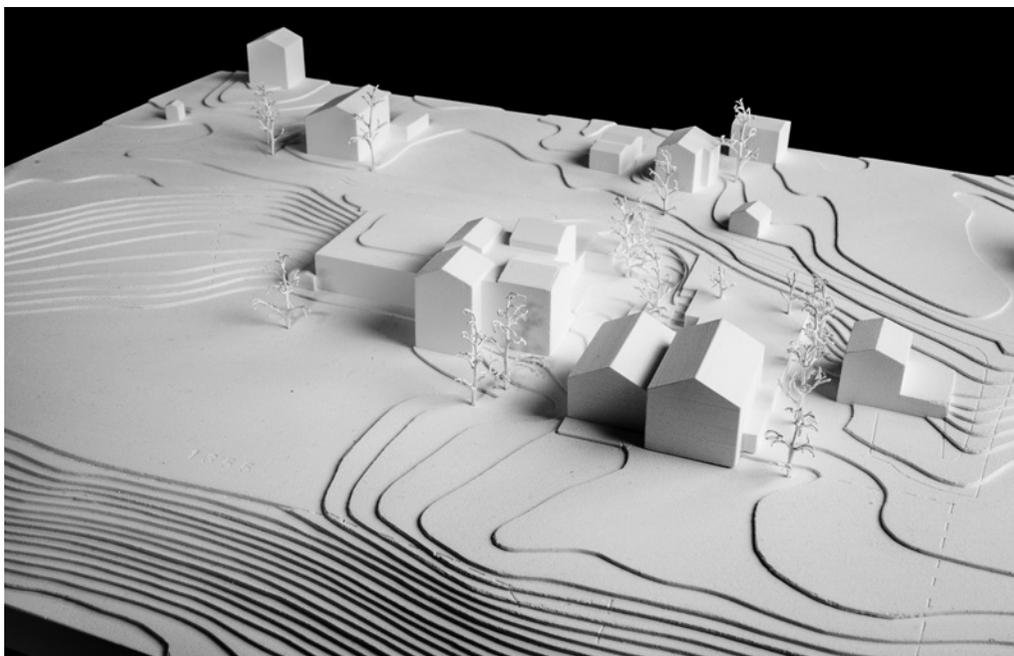
Collaborateurs :

Larissa Luisier, Raphaël Crettenand

BUREAU D'INGÉNIEURS CRETТАZ ET
PARTENAIRES SA, SIERRE

Collaborateur :

Raphaël Bonvin



N°17 DO FRARE

THOMAS LAFFLY, MARSEILLE

Collaborateurs :

Gabriel Chapuis, Pablo Briceno

CONCEPT BOIS TECHNOLOGIE SA, ST-SULPICE

Collaborateurs :

Adrien Etchegaray, Ivan Bloch , Guillaume Lavorel



N°18 PLEINE LUNE

EDCB ARCHITECTURE SARL, SION

Collaborateur :

Emanuel Neyt

HUBER & TORRENT SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

David Torrent, Patrick Bruchez, Claire Lattion,

Kevin Balleys



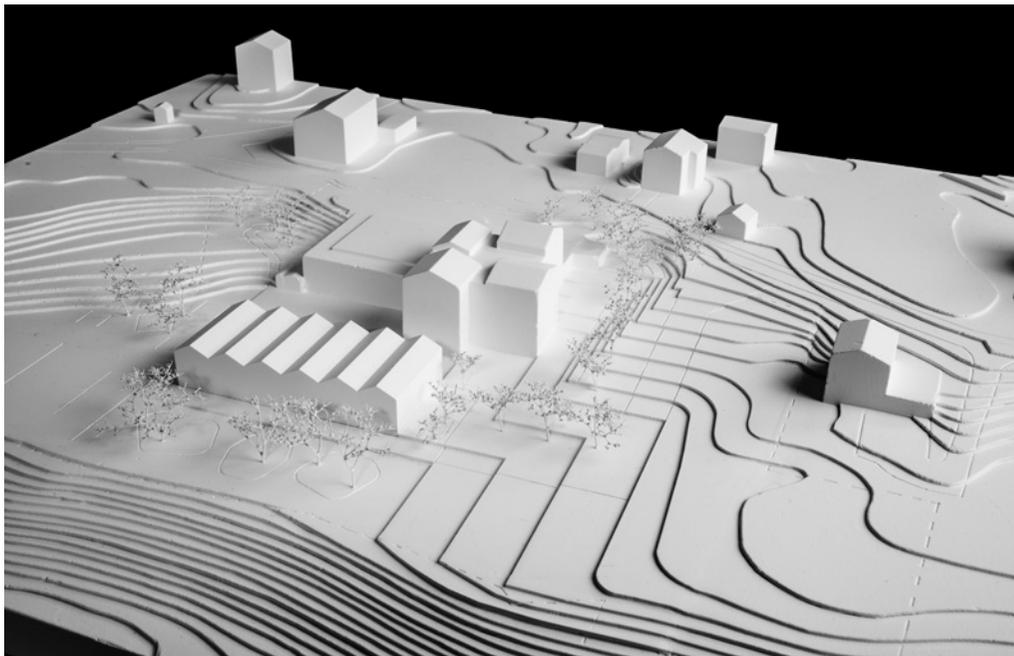
N°19 ZAU DERRI

ARCHITECTE AMADO ANTAS DE BARROS, GENTHOD

CSD INGÉNIEURS, SION

Collaborateur :

Vincent Rebstein



N°20 PELUCHES ET EMPAILLES

URBISTONDO + MARTINEZ ARCHITECTES SARL,
LAUSANNE

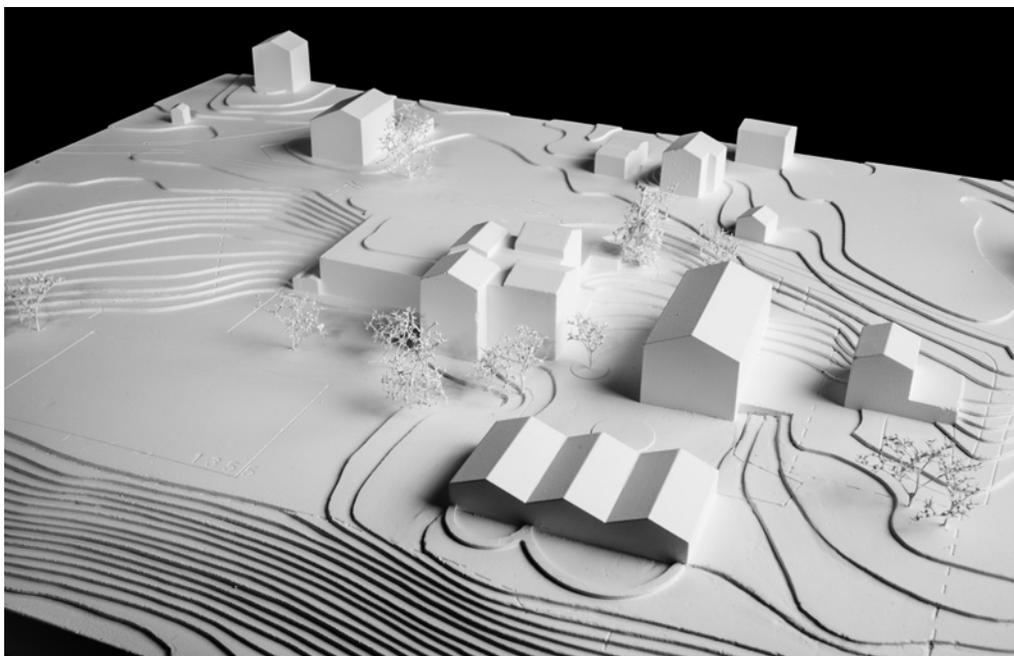
Collaborateurs :

David Martinez Grande, Amaia Urbistondo Azkarate

CHARPENTE CONCEPT SA – SUCC. DU MONT-
NOBLE, NAX

Collaborateurs :

Thomas Büchi, Rafael Villar, Adien Cheneval, Ricardo Silva



N°21 AGORA

RUIZ PARDO-NEBRED A / MARCELO RUIZ PARDO,
MADRID

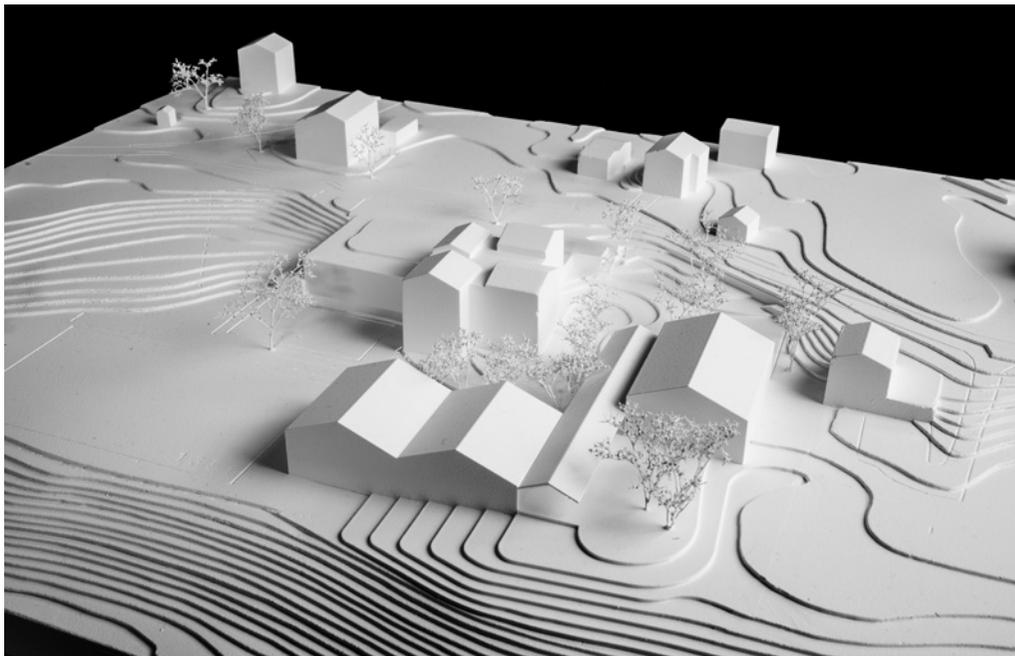
Collaborateur :

Marcelo Ruiz Pardo

MECANISMO INGENIERA / JUAN REY REY, MADRID

Collaborateur :

Juan Ignacio Rey Rey



N°22 ...COMME A LA MAISON...

GD ARCHITECTES SA, NEUCHÂTEL

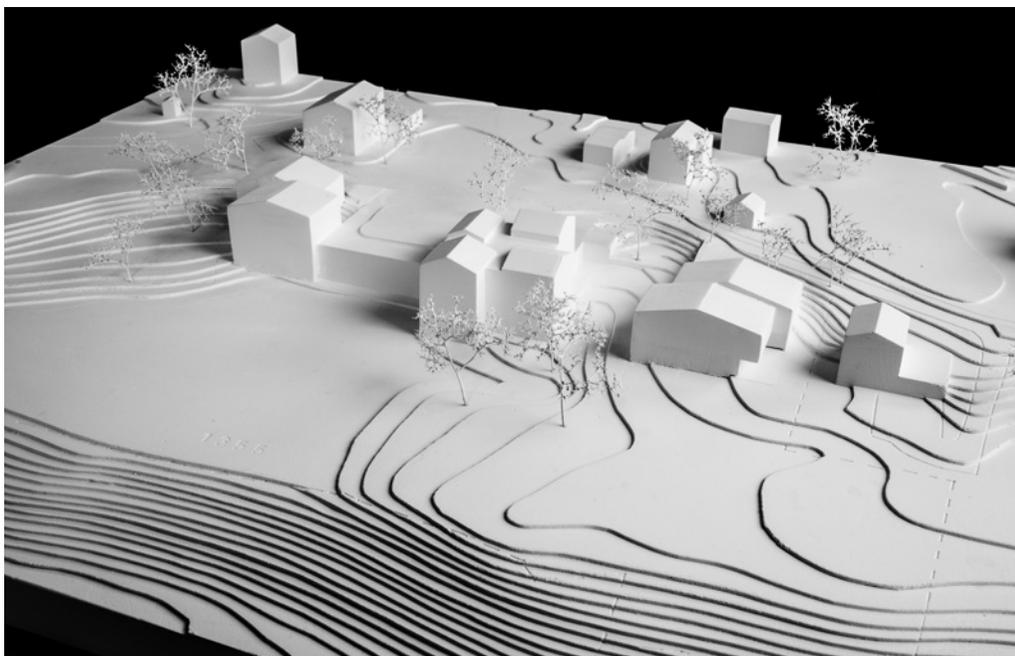
Collaborateurs :

Philippe von Bergen, Laurent Geninasca, Nuno Coelho,
David Diederich

DSI – INGÉNIEURS CIVILS SARL, NEUCHÂTEL

Collaborateurs :

Thierry Desaulles, Adriano Ersilio, Ibrahim Cerimovic,
Benjamin Peuvrel, Loïc Gaume



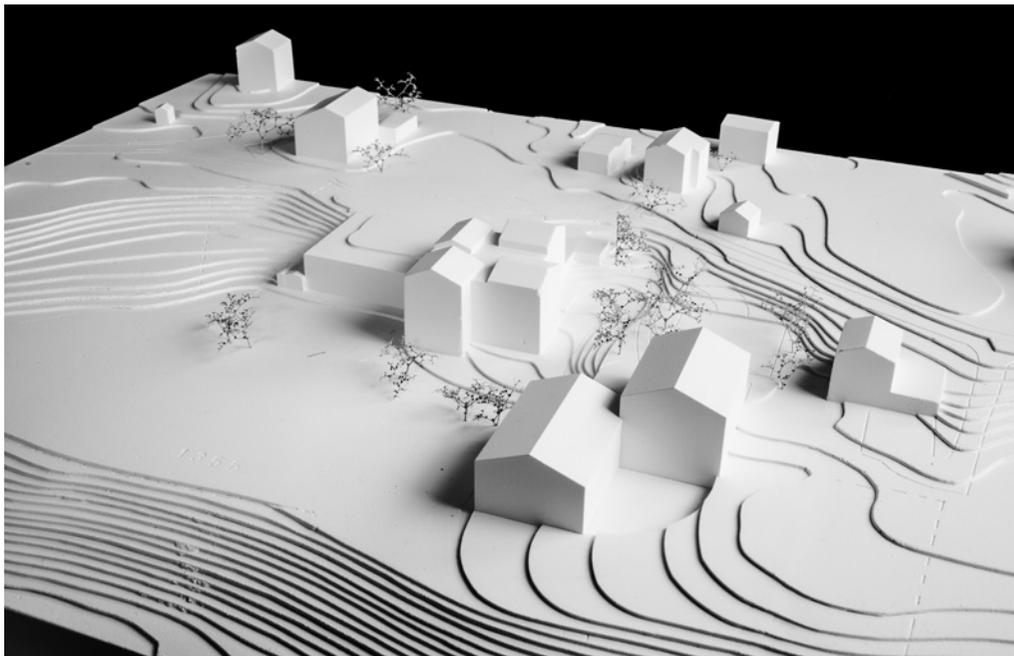
N°23 ZU HAUSE

FLORENCIO SOTOS – ISABEL RAMOS, MADRID

DIC SA INGÉNIEURS, AIGLE

Collaborateurs :

Dieter Stucki, Farida Salamé, Alexandre Noël, Saad Kannuna,
Emanuele Ghera, Lionel Gross, Corinne Cappellin



N°24 2BE3

ALTORFER BON ARCHITECTES SARL + TIMOTHEE
GAUVIN ET DARIUS CHAMBRIN, BIENNE

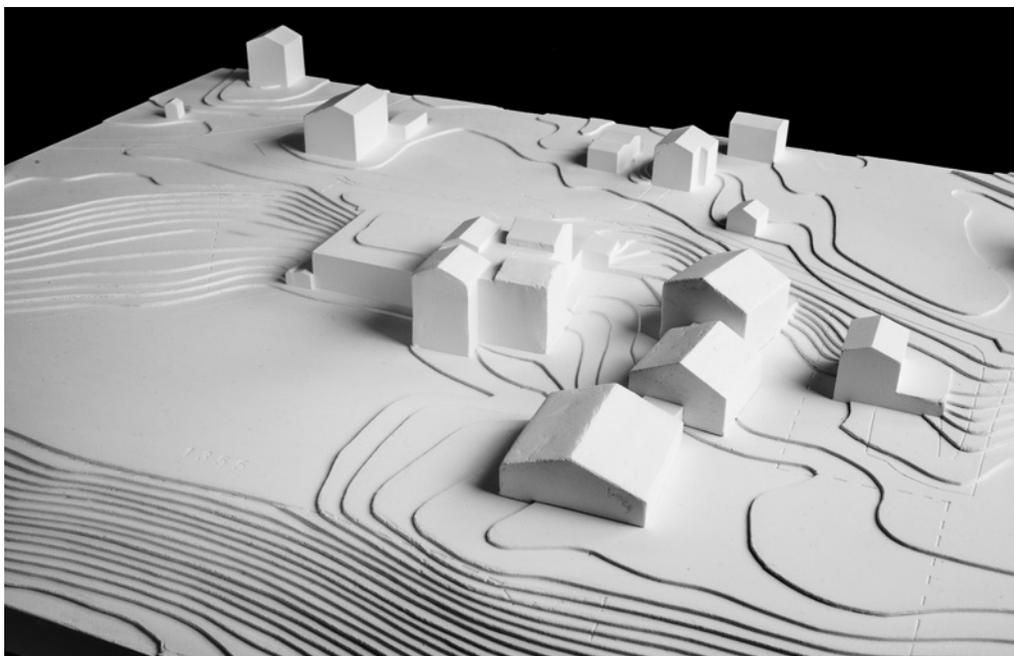
Collaborateurs :

Jonas Altorfer, Gregory Bon, Darius Chambrin,
Thimothée Gauvin

EDMS SA, PETIT-LANCY

Collaborateur :

Alexandre Sonnay



N°26 INTRENO

MATHILDE PORTIER ET CLAIRE PACCOLAT,
MARTIGNY

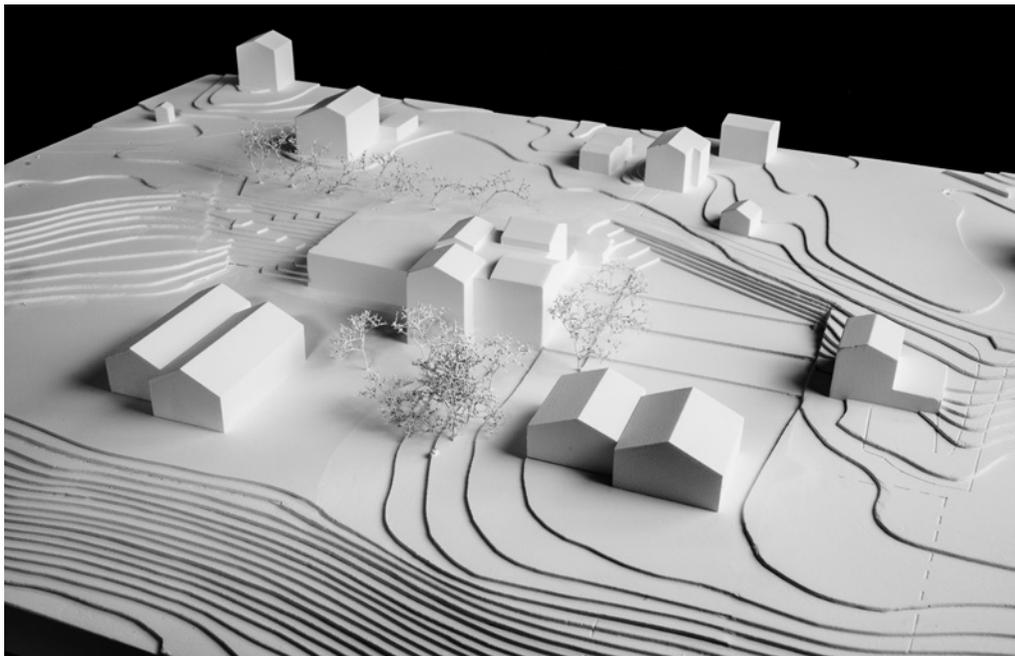
Collaborateurs :

Mathilde Portier, Claire Paccolat

THETAZ INGÉNIEURS CIVILS SA, MARTIGNY

Collaborateurs :

Florentin Cotture, Jean-François Thétaz, Sophie Melo



N°27 LE PETIT PRINCE

VERMEIL ARCHITECTES SARL, SION

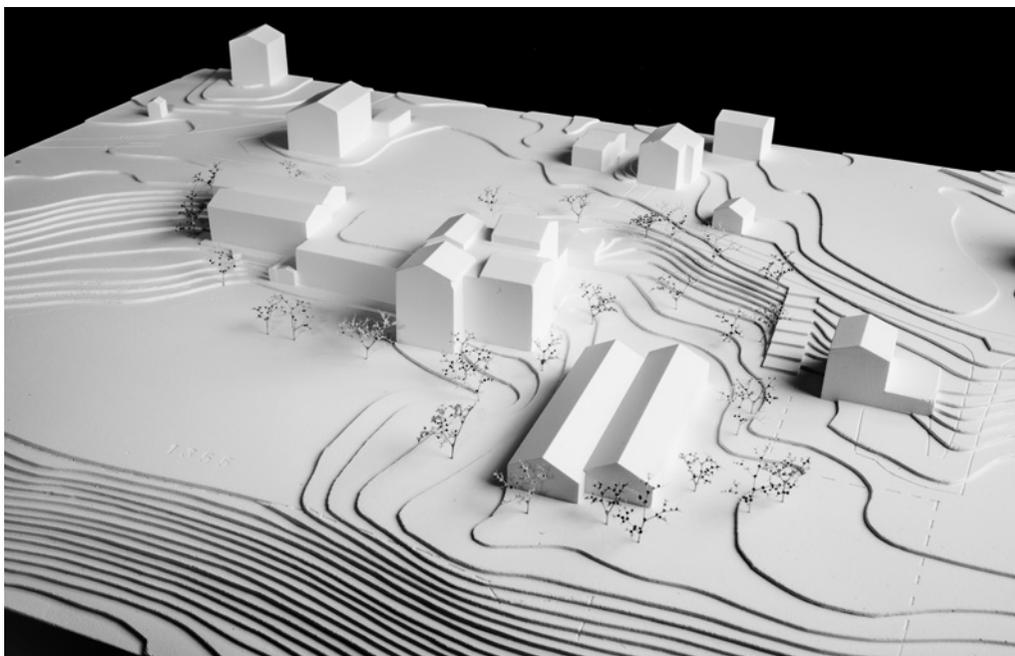
Collaborateurs :

Pauline Roduit, Cynthia Maye, Emilie Beytrison,
Alexandre Vergères

CORDONIER & REY SA, SION

Collaborateur :

Yves Rey



N°29 BILLY ET LES MINUSCULES

SARA GELIBTER ARCHITECTE, BIENNE

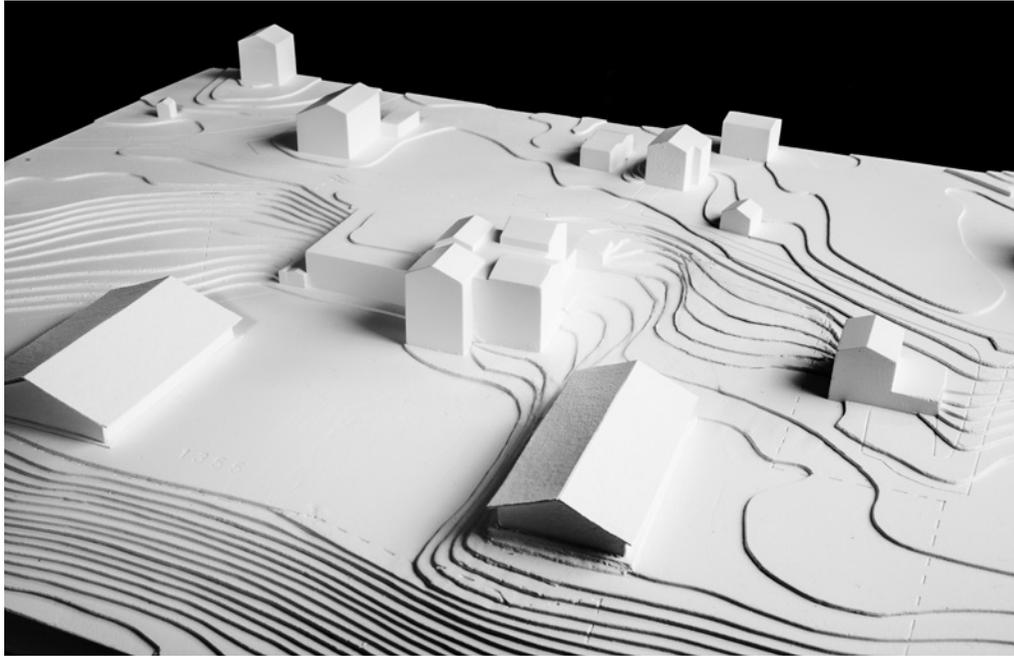
Collaboratrice :

Sara Gelibter

AFRY SUISSE SA, BRIG

Collaborateurs :

Stefan Zehäuser, Sébastien Durieux



N°30 OEKOUMENE

PROJET-CO SARL, LAUSANNE

Collaborateurs :

Ivan Lopes, Florine Merlier, Victor Michel, Minh Lu

BOIS INITIAL SA, MORGES

Collaborateurs :

Reto Emery, Antoine Menez, Rémy Legrand,

Marjorie Ambrosin

